

MÉMOIRE

Présenté au BAPE
Dans le cadre des audiences publiques sur le projet Rabaska

Lise Thibault
Lévis
janvier 2007

Introduction

J'aimerais tout d'abord remercier la Commission de me permettre de présenter mes sentiments envers le projet Rabaska, et surtout, l'argumentation qui les sous-tend.

Je suis infirmière de formation et retraitée depuis plusieurs années. Mon implication dans la résistance à Rabaska est ma première expérience du genre. Présenter un mémoire est aussi pour moi une première expérience.

Mon opposition à ce projet date de la minute où j'en ai pris connaissance : l'incohérence d'une installation industrielle de fort gabarit dans un tel endroit fut ma première raison de m'y opposer et cette raison tient toujours, plus forte que jamais. J'ai depuis travaillé très fort à m'informer sur la nature des terminaux méthaniers et du produit qui y est traité, ainsi que sur tout ce qui peut s'y rapporter de près ou de loin. Cela signifie aussi parfaire mes connaissances en environnement, dans le domaine des énergies, de la gouvernance, découvrir le monde merveilleux du «Web», etc. Je suis membre de la Coalition Rabat-Joie depuis l'automne 2004 et de l'APPEL depuis sa fondation à l'hiver 2005.

Le projet Rabaska a généré beaucoup de préoccupations et d'inquiétudes parmi la population ; les miennes se situent principalement au niveau de l'environnement et des impacts sur les humains. Je ressens aussi un fort sentiment de responsabilité envers ceux qui recevront le monde qu'on leur aura laissé. Je considère que tant les promoteurs, que l'autorité municipale de Lévis, qui devrait normalement se porter garante de la qualité de vie de ses citoyens, font preuve dans ce dossier d'une totale absence de responsabilité sociale.

Je suis de plus intimement convaincue que ce projet, non seulement ne peut rencontrer la plupart des promesses qu'il fait habilement miroiter, mais est plutôt dommageable pour l'ensemble de la société québécoise. J'espère arriver à vous en convaincre.

Je vous présente donc, avec honnêteté et rigueur, mon opinion sur le projet Rabaska, opinion que j'espère de tout cœur vous faire partager et vous voir défendre.

Lise Thibault,
le 25 janvier 2007

Note : La table des matières se retrouve à la fin du mémoire, sous forme électronique

J'ai un fils enragé, (...)

*J'ai un fils écrasé, par les temples à finance où il ne peut entrer,
par ceux de la parole d'où il ne peut sortir,*

*J'ai un fils dépouillé, comme le fut son père, porteur d'eau, scieur
de bois, locataire et chômeur dans son propre pays, il ne lui reste
plus que la vue sur le fleuve et sa langue maternelle qu'on ne
reconnaît pas,*

J'ai un fils révolté, (...)

*J'ai un fils humilié et je sens en moi, dans le tréfonds de moi, pour
la première fois, malgré moi, malgré moi, entre la chair et l'os,
s'installer la colère !*

Félix Leclerc, extrait de "L'Alouette en colère"

RABASKA, L'ERREUR TERMINALE

Depuis près de trois ans maintenant, trois multinationales en majorité étrangères au Québec, soit Gaz de France, Gaz Métro et Enbridge, tentent d'imposer leur volonté d'installer un terminal d'importation de gaz naturel liquéfié (GNL) dans le magnifique paysage fluvial formé par le triangle de Lévis, Beaumont et l'île d'Orléans, en vue de l'entrée maritime du Vieux Québec, reconnu *Site du patrimoine mondial de l'UNESCO*.

Au dire de ses promoteurs, ce projet serait une source de richesse pour tous, nous délivrerait d'une «*odieuse*» dépendance envers l'Ouest canadien pour cette énergie fossile, serait sécuritaire à 200% et aiderait à atteindre les objectifs de Kyoto tout en réduisant le prix du gaz naturel.

INCROYABLE MAIS VRAI?

Incroyable, oui.

Vrai, pas si sûr...

« Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement ».

(Loi sur le développement durable, gouvernement du Québec, avril 2006)

Les promoteurs de Rabaska n'ont dès lors pas la légitimité nécessaire pour construire leurs installations sur ce territoire qu'ils ont eux-mêmes et unilatéralement choisi pour leur seul bénéfice, dans le mépris le plus total envers les populations qui l'habitent et l'environnement qui le caractérise.

Malgré les demandes répétées de groupes environnementaux et des critiques de l'opposition à cet effet, le gouvernement québécois n'a pas produit à ce jour une évaluation crédible sur les besoins réels du Québec en matière de gaz naturel. Cette évaluation devra considérer les besoins actuels et futurs du Québec tout en se basant sur une approche de développement durable et surtout, **elle devra se faire à l'abri de toute contamination corporative.** Nous en sommes bien loin! Rien de crédible, il va sans dire sur une quelconque nécessité pour le Québec de devoir se munir de terminaux méthaniers, tout au plus ce « cri du cœur » de la part de M.Charest et de ses ministres des ressources naturelles (M. Corbeil) et de l'environnement (M. Béchard) : *« Les terminaux méthaniers sont une belle occasion d'affaire ».* (PC, 2 mai 2005)

Pourquoi ?

Pourquoi une telle frénésie à vouloir construire des terminaux méthaniers au Québec? Il faut d'abord savoir que si les États-Unis consomment une importante partie du gaz naturel de la planète, ils font aussi face à une diminution de leurs réserves. Nos voisins du Sud connaissent mieux que nous la réalité des terminaux méthaniers puisque quatre y sont déjà en activité. Pour des raisons environnementales et de sécurité, les Américains des Côtes Est et Ouest refusent ce genre d'installations chez eux, mais réclament de leurs « amis canadiens » qu'ils subissent l'odieux à leur place et leur servent de plaque de transit afin de satisfaire leur appétit gargantuesque en matière de gaz naturel.

(Rabaska, Étude d'impact, Tome 2, annexe G, pages 93 et suite)

D'un autre côté, l'accélération de l'exploitation des sables bitumineux de l'Alberta en vue d'exporter, toujours vers les États-Unis, toujours plus de pétrole, exige, là aussi des quantités très importantes de gaz naturel.

Participer à l'augmentation de l'approvisionnement américain en pétrole et en un gaz naturel prêt à l'emploi constitue donc le moteur de ce projet aberrant.

Par ailleurs, les profits escomptés par les trois partenaires de la société en commandite Rabaska, (la plus grande part allant de toute évidence à Gaz de France) se comptent en milliards de dollars. **Ces profits faramineux sont le carburant de l'entreprise gazière.**

SUR LA JUSTIFICATION DU PROJET RABASKA

De Porteurs d'Eau à Porteurs de Gaz

Des terminaux méthaniers au Québec : simples points de transit au service des É.U., afin de favoriser les Côtes américaines dont les citoyens refusent ce genre d'installations chez eux.

L'initiateur de projet affirme que Rabaska ne servirait à approvisionner que le Québec et l'Ontario. Soit. Du coup, une importante quantité de gaz serait libérée et ce gaz, lui, prendrait en grande partie la route des États-Unis; le promoteur ne le nie pas et l'affiche même dans son étude d'impact. (Rabaska, Étude d'impact, Tome 2, annexe nG, pages 93 et suite). Telle affirmation perd donc ainsi tout son sens.

D'autres faits viennent aussi contredire ladite affirmation : en effet, ce qui suit suggère qu'il pourrait en être tout autrement :

Le 13 mai 2004, lors d'une rencontre du Sommet Économique Québec-New-York, M. Robert Tessier, président de Gaz Métro, annonçait son projet de terminal méthanier aux journalistes et son intention d'en vendre une partie du produit aux É.U. :

He said (Robert Tessier) Gaz Métro would be one of the buyers from the terminal, **with the rest sold under contract, primarily in the U.S. Northeast.** (...) «Enbridge, (...) has been on the lookout for opportunities in Canada **and the United States.**» (Gary Park, Petroleum News, Vol. 9, No. 21, may 2004)

Le 4 avril 2006, Mme Rita-Dionne Marsolais faisait état qu'en novembre 2005, des représentants du ministère des Ressources naturelles et de la Faune *participaient à un séminaire au Texas où ils présentaient les trois projets québécois de ports méthaniers comme un fait acquis. «Il est inquiétant que des représentants du*

gouvernement aillent solliciter des investisseurs américains en affirmant que les projets de Cacouna et Rabaska seront en service à la fin de 2009. » (Portail Québec, Communiqué c2354, «Projets de ports méthaniers», 4 avril 2005)

Pour sa part, c'est en dévoilant sa politique énergétique que le premier ministre, M. Jean Charest, a indiqué que les terminaux méthaniers pourraient servir pour «*l'exportation*» de gaz naturel vers les États-Unis «*(...) où, par ailleurs, la construction de ports méthaniers est fortement contestée*» a-t-il ajouté. (Rabaska pour exporter vers les États-Unis, Marc St-Pierre, *Le Soleil*, 5 mai 2006). Il ne parlait pas nécessairement au sujet de Rabaska ? Peut-être. Néanmoins, dans leurs échanges avec les élus de Lévis, les gens de Rabaska n'ont pas caché qu'une partie de leur gaz naturel prendrait la direction des États-Unis. C'est ce qu'a indiqué la mairesse de Lévis, le 4 mai 2006 (*Le Soleil*, 5 mai, 2006) :

« Nous n'avons pas été surpris du propos du premier ministre Jean Charest. L'information qui nous a été communiquée par le promoteur, c'est que du gaz serait exporté s'il n'est pas entièrement écoulé au Québec et en Ontario. Il est question de 20 ou 25 % du volume », a dit la mairesse. (*Le Soleil*, 5 mai 2006)

Enfin, selon un article du *Montréal Gazette* (Nicolas Van Praet, *The Montreal Gazette*, May 12/2004), Enbridge Gas Distribution, une filiale de Enbridge inc, un des trois partenaires dans Rabaska, n'aurait possiblement pas la possibilité de vendre et de distribuer le gaz de Rabaska en Ontario en raison de la réglementation ontarienne :

«EGD wants to remove any regulatory barrier that could prevent it from entering into contracts longer than 10 years with companies offering supply, transportation and storage of natural gas.

One such contract could be a three-way deal for the Quebec liquefied-natural gas terminal by which Enbridge would buy gas from Gaz de France.

EGD is a subsidiary of Calgary-based pipeline operator Enbridge Inc., one of the two partners in the LNG terminal called Rabaska (...).

Les contrats à long terme devant être signés par Rabaska seraient d'une durée de 15 ou 20 ans, donc inaccessibles à EGD.

EGD says it needs regulatory approval for such long-term contracts : « Financing of these projects will require long-term commitments from customers, governments subsidies, or strong market confirmation of demand», the company writes in a filling to the Ontario Energy Board (OEB)».

Gaz Métro officials declined to comment on whether EGD needs Ontario regulatory approval for the rabaska terminal project to go ahead. Enbridge spokesperson Jim Rennie insisted that Enbridge Inc., not Enbridge Gas Distribution, is sponsoring the project and **that Enbridge could sell the gas anywhere, not just in Ontario.**

«The plan will go ahead if we get customers for it, whether they be in Ontario or the U.S.»

But observers say it could still be **difficult for Gaz Métro to win approval from the Québec Energy Board for its plan to sell the gas, if Ontario regulators dismiss EGD's application.** (The Gazette, may 12/2004)

Un échange de courriel avec le responsable du groupe Energyprobe (groupe s'étant impliqué lors de l'audience de la requête de EGD envers la Régie de l'Énergie de l'Ontario), nous apprend que cette requête de la part d'Enbridge Distribution fut rejetée.

Energy Probe fought against that particular idea and the OEB never approved it. EGD only engages in financial hedging (not physical commodity purchasing) 12 months in advance. We estimate that the hedging program of EGD is currently in deficit of approximately \$150 million.

Tom Adams, Energy Probe (www.energyprobe.org)

Une visite sur le site de l'OEB ne m'a pas permis de trouver si cet organisme a répondu favorablement à cette demande d'Enbridge. J'ai donc dirigé cette question à Enbridge via la Commission du BAPE. À ce jour je n'ai pas reçu la réponse. Je demande donc à la Commission de bien vouloir vérifier ces faits.

À la demande expresse de nos voisins du Sud

Les États du Nord Est américain refusent de telles installations gazières sur leur territoire, les jugeant menaçantes en terme de sécurité et d'environnement. L'opposition aux terminaux méthaniers y est solide et là-bas, contrairement au Québec, les élites politiques municipales et gouvernementales d'états prennent la tête de l'opposition aux terminaux méthaniers. S'il n'est pas question d'accepter un terminal méthanier sur leur territoire, il serait par contre idéal que d'autres le fassent à leur place :

« Gov. Ron Carcieri said he would prefer building new terminals in remote, lightly populated areas of Canada and piping it to New-England. He said Canada has large reserves of natural gas and many LNG terminals. Storing LNG there and piping it through New-England is a better solution than building new terminals in Rhode Island and Massachusetts, he said”. (CBC news, September 1/2005 et www.boston.com , sept, 1/2005)

“2 gas plants needed for New England

But facilities can be built in Canada instead of here, US official says

(...) Patrick H. Wood III, chairman of the Federal Energy Regulatory Commission (FERC) , said it may be possible for LNG plants proposed in Nova Scotia, New Brunswick and Quebec to meet much of the demand. That could reduce or obviate the need for proposed developments along the Massachusetts coast that have generated opposition” (...). (The Boston Globe, sept. 14/2005)

Par ailleurs, le Canada est le troisième pays producteur de gaz naturel au monde (réf : site de l'ONÉ) et la consommation de gaz naturel du Québec représente une partie insignifiante de la production canadienne (réf : transcriptions BAPE, déc. 06) dont près de 60% (statistique Canada, valeur 2004) est déjà exportée vers les États-Unis.

Fort de cette «garantie» d'approvisionnement, le président Bush, dans son discours à la Nation du 31 janvier 2006, annonçait l'intention des É.U. de réduire de façon importante leur dépendance au pétrole du Moyen Orient :

« Keeping America competitive requires affordable energy. And we have a serious problem : America is addicted to oil, which is often imported from instable parts of the world »

Importer son énergie de pays instables du Moyen-Orient serait «problématique» pour les Américains, mais pas pour nous ?

Dans la même foulée, l'Ouest canadien se réjouissait et les médias faisaient état d'un désir de tripler les exportations de pétrole vers les É.U. d'ici 2015. (référence perdue, média anglophone,canadien, janvier ou février 2006). L'actualité nous apprend aujourd'hui (SRC, Zone Libre, 19 janvier 2007) que le Canada entend plutôt quintupler cette exportation provenant en grande partie de l'exploitation des sables bitumineux, grande consommatrice de gaz naturel. La même logique existerait-elle aussi en matière de gaz naturel (d'origine canadienne ou autre) ?

Finalement, si nous tenons compte de la simple logique ou du gros bon sens, le Canada étant un producteur majeur de gaz naturel, le Québec ne représentant qu'une portion marginale n'ayant qu'un impact insignifiant sur la production de gaz naturel de notre pays (référence : 1^{ère} partie audiences), même en tenant compte de la déplétion annoncée de cette réserve et comparé aux exportations de gaz vers les É.U., la seule raison pouvant actuellement menacer l'approvisionnement du Québec en gaz naturel de l'Ouest canadien par gazoduc serait la rupture de ce gazoduc. Or cet accident étant rarissime (le promoteur pourrait ici fournir une étude de probabilité d'accident selon sa propre logique) il est fort improbable que le Québec voit son alimentation en gaz de l'Ouest ne plus répondre à ses besoins dans un avenir à court et moyen terme. On verra plus loin, sous le thème du développement durable, que notre consommation des énergies fossiles (gaz naturel compris), polluantes et éteignibles doit plutôt diminuer qu'augmenter. Quant au long terme, il aura déjà fallu dire adieu à ce type d'énergie, les luttes pour l'obtention de ses rares et dernières

gouttes ne donnant depuis longtemps plus envie d'en augmenter notre dépendance.

Les produits pétroliers et gaziers étant encore des produits essentiels et compte tenu de leur déplétion prochaine, non seulement au niveau canadien ou continental, mais à l'échelle planétaire, priorité doit être mise à les préserver, non à les piller.

Sur la sécurité énergétique

« Il n'augmenterait toutefois que marginalement la sécurité de l'approvisionnement du Québec, principalement en cas de bris majeur dans le réseau de transport par gazoduc situé à l'Ouest, puisque le marché nord-américain est intégré ». (Première page, 2^{ème} paragraphe du rapport du BAPE concernant le projet de terminal méthanier Énergie Cacouna et signé par le président, M. W.J.Cosgrove). Les projets Rabaska et Énergie Cacouna étant semblables quant à leur capacité et leur intention à tous deux de répondre aux besoins du Québec en matière de gaz naturel, il en découle que leur contribution à assurer la sécurité de l'approvisionnement du Québec est aussi la même, c'est-à-dire *« marginale »*.

D'après les promoteurs de Rabaska, il s'agirait *« d'assurer la sécurité énergétique du Québec »*. Impression de *déjà vu* diront certains ayant encore en mémoire la malheureuse aventure de la centrale du Suroît.

D'autre part, tout indique que le gaz importé par Rabaska saura principalement répondre aux besoins des États-Unis qui le réclament, pour ne pas dire l'exigent.

Le déplacement du volume de gaz remplacé par celui Rabaska vers les États-Unis étant démontré de plus d'une façon, cette prétention

des promoteurs de terminaux méthaniers à l'effet que ceux-ci favoriseraient la sécurité énergétique du Québec est un LEURRE. En effet, en plus d'augmenter notre dépendance en une énergie venant d'ailleurs, en vertu de l'Accord de libre échange nord américain (ALÉNA), la quantité de gaz naturel que le Canada doit fournir aux États-Unis - déjà $\pm 60\%$ sa production (statistiques Canada, 31 octobre 2006) - augmenterait avec toute nouvelle importation de cette énergie fossile. Toutefois, si un fournisseur étranger réduisait la quantité de gaz que nous lui importons, le quota américain (%) demeurerait, lui, inchangé, ce qui contraindrait le Canada à fournir des provisions dont nous pourrions avoir besoin.

Un regard sur le texte complet de l'Accord en matière d'énergie (www.dfait-maeci.gc.ca/nafta-alena/chap06-fr.asp?#Article601) (chap. 601 à 609 incluant les annexes) est à même de nous informer des conséquences d'une coupure de notre approvisionnement en gaz naturel, si désormais importé par méthaniers des régions les plus instables du globe. En voici un bref extrait :

Article 605 : Autres mesures à l'exportation

« (...) une partie pourra adopter ou maintenir une restriction (...) uniquement

a) si la Partie ne réduit pas la proportion des expéditions totales pour exportations du produit énergétique ou du produit pétrochimique de base mis à la disposition de cette autre Partie par rapport à l'approvisionnement total en ce produit de la partie qui maintient la restriction, comparativement à la proportion observée pendant la période de 36 mois la plus récente (...) »

Article 609 : Définitions

« Approvisionnement total désigne les expéditions à destination d'utilisateurs nationaux et d'utilisateurs étrangers prélevés sur

- a) la production intérieure
- b) les stocks intérieurs, et
- c) **d'autres importations**, s'il y a lieu (...) Expéditions totales pour exportation désigne les expéditions totales prélevées sur l'approvisionnement total et destinées aux utilisateurs situés sur le territoire de l'autre Partie; (...) . »

Il est important de noter que l'article 605 ne touche que le Canada et les États-Unis, le Mexique s'étant abstenu de signer cette partie de l'Accord. Il est important aussi de se souvenir que les réserves canadiennes de gaz naturel par rapport à la consommation canadienne sont infiniment plus importantes que celles des États-Unis par rapport à leur propre consommation.

En signant l'ALÉNA, le Canada s'engageait donc à exporter aux États-Unis la même proportion (basée sur celle des trois dernières années) de l'approvisionnement total de ses ressources énergétiques, même en cas de pénurie et même aux dépens des besoins des Canadiens. Toutes les importations étant comprises dans cet approvisionnement total, non seulement il est douteux de prétendre que les terminaux méthaniers assureraient la sécurité énergétique des provinces qui les accueilleraient, mais **il convient plutôt de voir ces projets d'importation massive de gaz naturel en faveur des États-Unis comme une menace, potentielle mais réelle, envers la sécurité énergétique - donc envers l'économie- du pays tout entier, de surcroît à l'égard de la province dépendant désormais de ce genre d'installations.**

À propos de la perspective de construction de terminaux méthaniers au Canada en regard de l'ALÉNA, voici un extrait d'un communiqué de presse du NPD, émis par le député Dennis Bevington, critique en matière d'énergie pour le NPD, et daté de juillet 2006 :

« Le Canada a tellement d'occasions dans le secteur de l'énergie et dans la conservation que nous n'avons pas besoin que le Canada encourage le GNL russe » a dit le député

Bévington. « Peu importe votre perspective, que ce soit celle du commerce, celle des travailleurs dans le gaz naturel, celle de la sécurité énergétique, celle du revenu gouvernemental ou bien celle de l'environnement, c'est une mauvaise entente pour le Canada. « (...) La sécurité énergétique du Canada sera affaiblie, à mesure que nous devenons dépendants de sources d'énergie importées alors que nous pouvons être autosuffisants. »(...) (<http://www.ndp.ca/page/3925>)

Avis juridique sur l'impact de l'ALÉNA sur le projet Rabaska :

Le 14 décembre dernier, le promoteur déposait un avis juridique, en réponse à différentes questions lui ayant été posées lors des audiences en regard de l'ALÉNA. Voici donc un avis juridique de la part de Me Charles-Emmanuel Côté, professeur à l'université Laval, docteur en droit économique international. (Une copie du document signé se retrouve en fin de mémoire, Addenda A)

Avis juridique

Tel que convenu lors de notre conversation téléphonique du 18 décembre, j'ai examiné la question de l'incidence du chapitre 6 de l'ALÉNA dans le dossier du projet Rabaska, à la lumière des documents que vous m'avez envoyés. Voici ce que j'en conclu :

L'extrait de l'avis juridique auquel il est fait référence dans les minutes des audiences du BAPE me semble passer à côté du cœur de la question. Il est certes exact que l'ALÉNA ne vise pas à obliger les fournisseurs privés d'agir d'une manière ou d'une autre, puisque ses obligations s'imposent exclusivement aux États. Mais la question n'est pas de savoir si l'ALÉNA forcerait des fournisseurs privés canadiens à vendre leur gaz exclusivement à des clients américains.

La véritable question qui se pose est celle de savoir si le Canada (le gouvernement fédéral), dans l'hypothèse où ses importations de gaz naturel liquéfié (GNL) acheminées par le nouveau terminal gazier de Lévis, en provenance par exemple de Russie, d'Algérie d'Iran ou du Nigéria, devaient être interrompues ou diminuées, pourrait adopter des mesures prohibant ou restreignant l'exportation aux États-Unis de GNL produit au Canada, afin de compenser la perte due à cette interruption ou diminution et de maintenir la sécurité énergétique du Canada. Il s'agirait donc de mesures prises par le gouvernement fédéral et restreignant le commerce transfrontière du GNL entre le Canada et les États-Unis, interdisant par exemple aux fournisseurs privés canadiens de vendre leur GNL à des clients américains. L'extrait de l'avis juridique ne répond pas du tout à cette question, qui est pourtant très pertinente.

La réponse à cette question se trouve effectivement dans le chapitre 6 de l'ALÉNA et il est exact de dire que celui-ci a une incidence sur le débat entourant le projet Rabaska. L'ALÉNA fait en sorte de créer une solidarité entre le Canada et les États-Unis en cas de crise énergétique, en garantissant aux États-Unis le maintien de leur accès à une certaine proportion du GNL disponible au Canada (ALÉNA, art. 605).

En clair, cela signifie que si le Canada devait essayer une diminution ou une interruption du GNL acheminé par le nouveau terminal de Rabaska, il ne pourrait refiler toute cette perte aux États-Unis en interdisant les exportations de GNL canadien jusqu'à concurrence du volume perdu, pour assurer le maintien de son approvisionnement énergétique. Le Canada ne pourrait restreindre les exportations vers les États-Unis que dans le respect de la proportion du volume de ses exportations de GNL aux États-Unis par rapport au volume total du GNL disponible sur le marché canadien (produit au Canada + importations). En revanche, cela signifie que l'ALÉNA n'obligerait pas le Canada à maintenir l'intégralité de ses exportations de GNL aux États-Unis en cas de crise énergétique.

Le projet Rabaska pourrait contribuer à grossir la proportion de GNL exporté aux États-Unis et donc diminuer le droit du Canada d'interdire ou restreindre les exportations de GNL aux États-Unis en cas de crise énergétique.

En somme, l'ALÉNA pourrait faire en sorte que la sécurité énergétique du Québec et du Canada soit affaiblie, en situation de crise énergétique, par l'augmentation des importations de GNL rendue possible par le nouveau terminal de Rabaska, dans la mesure où ces importations de GNL accroîtraient les exportations de GNL aux États-Unis.

J'espère que cela répond à votre question. Je demeure disponible pour vous fournir tout éclaircissement additionnel.

Charles-Emmanuel Côté, avocat, D.C.L. (McGill)

Professeur de droit international

Faculté de droit

Université Laval

Pavillon Charles-De Koninck, local 1131

Québec (Qc) G1K 7P4

CANADA

418 656-2131, poste 5352

Télécopieur: 418 656-7230

Charles-Emmanuel.Cote@fd.ulaval.ca

www.fd.ulaval.ca

Tout en demeurant sceptique face à cette prétendue obligation de diversifier notre approvisionnement énergétique par une importation nouvelle et massive de GNL, si jamais une diversification s'avérait nécessaire, ce qui reste à prouver, un projet situé dans un endroit CONVENABLE, soit le projet Canaport d'Irving Oil au Nouveau Brunswick se propose justement d'y répondre :

*« (...) Gas from the terminal could also find its way into Quebec via the Portland Natural Gas Transmission System (PNGTS), which interconnects with Maritimes at Westbrook, Maine. While supplies typically move down PNGTS from the TransQuebec and Maritimes Pipeline, PNGTS is a **bi-directional line and this presents potential backflow opportunities.***

But several terminals have been proposed in Quebec and these could undermine Canaport's ambitions both in the province itself and further south in New England. (...)

(LNG in World Markets, Publication mensuelle de Poten & Partners, mars 2005)

Les solutions

La solution aux problèmes liés à notre sécurité et à notre approvisionnement énergétiques ne réside donc pas dans l'augmentation de notre dépendance par une importation encore plus massive d'énergie fossile provenant de pays tous plus instables les uns que les autres, bien au contraire, mais plutôt, en partie, dans la correction de certaines clauses de ce traité (ALÉNA), dans une gestion responsable de nos ressources énergétiques épuisables et surtout, **il faut se rapprocher le plus près possible de l'autosuffisance en matière d'énergie.** Ces solutions apportent le bénéfice additionnel de contribuer à contrer les bouleversements climatiques et s'inscrivent tout à fait dans l'optique d'un développement viable.

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le XXI^e siècle sera vert, ou ne sera plus!

Hubert Reeves

En ce début de 21^{ème} siècle, à l'heure de Kyoto, alors que de toutes parts l'information nous vient que notre planète n'en peut plus des agressions qu'on lui impose, de grandes corporations, indifférentes à cet état de fait, continuent leur ruée vers l'or sous l'œil complaisant de nos gouvernants. Leur leitmotiv : « L'économie à tout prix » et ce au plus grand mépris des Personnes et de l'Environnement.

Selon le prix Nobel d'économie Milton Friedman, « *Les chefs d'entreprise n'ont qu'une seule responsabilité : faire fructifier le plus possible l'argent de leurs actionnaires. C'est un impératif moral. Ceux qui privilégient les questions environnementales et sociales plutôt que les profits sont donc immoraux. La responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise* », poursuit Friedman, « *peut être tolérée à une condition : si elle n'est pas sincère* ». Friedman admet que cette vision, essentiellement stratégique, de la responsabilité sociale ou environnementale fait de nobles idéaux « *d'hypocrites paravents* ». Mais il maintient que « *l'hypocrisie est vertueuse quand elle est au service des bénéfiques et que la vertu est immorale quand elle n'est pas à leur service* ».

(La Corporation, la soif pathologique des profits et du pouvoir, auteur : Me Joël Bakan, éd. Transcontinental).

D'après ses instigateurs, « *Rabaska contribuerait à l'atteinte des objectifs de réduction de GES prévus par le protocole de Kyoto en réduisant la consommation de mazout et de charbon.* »

(Aperçu de l'Étude d'impact préliminaire sur l'environnement, page 6. www.rabaska.net)

Outre les émissions dues à l'extraction du gaz naturel, à son transport jusqu'à l'usine de liquéfaction, à sa liquéfaction et au transport du GNL, et sans compter la consommation de tout ce gaz traité, Rabaska produirait à lui seul des rejets de près de 150 000 tonnes de GES annuellement, selon ses promoteurs. Pour ceux-ci, sans expliquer ni prouver comment, ce 150 000 T de GES à Lévis devient 125 000 T à l'échelle du Québec; ils s'excusent en prétendant diminuer éventuellement les rejets des États-Unis et de l'Ontario en y remplaçant du mazout et du charbon par du gaz naturel. Rien de moins. Outre le fait que le promoteur n'avance aucune preuve appuyant cette théorie, l'argument paraît bien hypothétique, puisqu'on se doute bien que la grande industrie n'utilise pas le mazout ou le charbon pour le simple plaisir de polluer, mais plutôt parce que ces sources d'énergie coûtent moins cher. Il s'agit d'un fait « durable »

Pour sa part, dans ce même discours sur l'État de l'Union du 31 janvier 2006, et conséquemment à son désir d'affranchir son pays de sa dépendance énergétique envers le Moyen-Orient, le président G.Bush annonçait ceci :

«The best way to clear of this addiction is through technology. Since 2001, we have spent nearly \$10 billions to develop cleaner, cheaper and more reliable alternative energy sources. So, I announce the Advanced Energy Initiative – a 22% increase in cleaner energy research (...) To change how we power our homes and offices, we will invest more in zero-emission coal fired-plant, revolutionary solar and wind technologies and clean, safe nuclear energy».

(Discours du président Bush sur l'État de l'Union, http://www.washingtonpost.com/wp-dyn/content/article/2006/01/31/AR2006013101468_pf.html)

Nulle part dans ce discours il n'est fait mention d'utiliser le gaz naturel en remplacement de centrales au charbon ou au mazout, bien au contraire : c'est le charbon «propre» qui devra être

privilegié, matière première produite en abondance et pour encore très longtemps aux États-Unis.

Connaissant de plus l'appétit américain pour un développement industriel toujours plus considérable (et souvent concurrentiel au nôtre), il serait plus raisonnable de croire que ce nouvel apport S'AJOUTERAIT plutôt à leur consommation déjà effarante d'énergie fossile et y favoriserait encore plus de croissance, possiblement au détriment de notre propre industrie. Sachant que , tant sur la Côte Ouest que sur la Côte Est, on refuse l'implantation de terminaux méthaniers pour des raisons environnementales et de sécurité, on peut comprendre leur préférence à dépendre d'un voisin stable comme le Canada plutôt que de régions instables pour un approvisionnement stratégique tel celui de l'énergie, mais il n'en demeure pas moins que fournir à nos voisins du Sud un gaz *prêt à l'emploi* et dépourvu de tous les coûts sociaux, environnementaux et des risques y étant fatalement associés (« *externalités* ») **NE PEUT QUE RETARDER LEUR PRISE DE CONSCIENCE** face à leur trop grande utilisation des énergies fossiles, quelles qu'elles soient. Subir et payer pour ces « *externalités* » à la place de l'utilisateur est inacceptable! Dans une optique tant environnementale que d'autoprotection et de respect de soi, **IL FAUT REFUSER CATÉGORIQUEMENT DE DEVENIR LES «PORTEURS DE GAZ» DE NOS VOISINS DU SUD!**

Un peu d'économie

«(...) Le taux de dioxyde de Carbone (CO₂) vient d'atteindre un taux record de 379,1 parties par milliard, selon l'Organisation météorologique mondiale. «Des mesures plus draconiennes que Kyoto seront nécessaires», a déclaré vendredi un important chercheur de cette branche de l'ONU.

(Le Soleil, 6 nov.2006)

Kofi Annan a lancé un cri d'alarme saisissant : «Il existe un manque effrayant de leadership. Les changements climatiques doivent être vus comme un problème aussi grave que les risques de conflits, la pauvreté et la prolifération des armes, questions qui ont toujours monopolisé l'attention des grands décideurs à l'échelle internationale. (...) Pour empêcher ce scénario catastrophe, il faut réduire les émissions mondiales de GES d'au moins 30 à 50% entre 1990 et 2050. Pour les pays industrialisés comme le Canada, la réduction doit être d'au moins de 80%. (...) Très peu de temps nous reste pour amorcer cette réduction radicale AVANT qu'elle ne devienne irréalisable.

(...) De nombreuses études suggèrent que les technologies peu émettrices de GES permettraient de réduire radicalement les émissions d'ici 2050 sans perdre plus d'une année de croissance économique. Voilà un sacrifice que nous devons accepter pour des raisons purement financières, puisque les impacts des changements climatiques entraîneraient une dépression économique sans précédent. C'est ce qu'a démontré la récente étude exhaustive de l'ancien économiste en chef de la Banque mondiale, Nicholas Stern.

Pour Tony Blair, les changements climatiques sont un problème aux conséquences tellement vastes qu'il pourrait affecter radicalement la vie humaine.»

(Éric Moreault, Le Soleil, 6 novembre et Matthew Bramley, institut Pembina, Le Soleil, 18 novembre 2006)

Nul besoin d'insister ici sur le fait qu'il est peu crédible que Rabaska favorise une diminution des émissions de GES. Augmenter de façon aussi dramatique la pénétration du gaz naturel s'inscrit plutôt à contresens dans cette course effrénée qu'il faut entreprendre d'urgence contre les changements climatiques .

Les besoins du Québec dans tout ça?

À ce propos, il est important de faire une distinction entre les termes *consommation* ou *augmentation de la consommation en gaz naturel* et le terme *besoins en gaz naturel* dont la signification est loin d'être semblable. Or, les promoteurs, suivis en cela par nos gouvernants, tentent de justifier les besoins du Québec, donc l'aménagement d'un terminal méthanier, par le volume de la consommation, actuelle ou projetée par eux, du Québec en gaz naturel. Penser ainsi revient à évaluer les besoins alimentaires d'un enfant en fonction de sa consommation de frites ou de boisson gazeuse par jour, celle-ci étant appelée à augmenter avec la croissance de l'enfant.

M. Mulcair a formulé ses doutes face à l'étendue des besoins en gaz naturel du Québec : « *Les preuves restent encore à faire à ce niveau-là* », déclarait M. Thomas Mulcair, ex-ministre de l'Environnement, du Développement durable et des parcs, prenant la parole à la Chaire publique de l'Université Laval, le 29 mars 2006.

(Chaire Publique de l'Université Laval, *La crise énergétique : mythes ou réalités*, 29 mars 2006 et *Journal Impact Campus*, 4 avril 2006)

C'est aussi avec insistance que les ténors de l'Environnement, appuyés par l'Opposition officielle au parlement en réclament une évaluation exhaustive au gouvernement actuel.

«Sans étude pour évaluer les besoins du Québec en gaz naturel (et sans répondre aux inquiétudes de la population sur la sécurité de tels projets), comment le gouvernement peut-il prétendre donner une décision éclairée sur l'intérêt d'implanter des ports méthaniers a demandé Mme Rita Dionne-Marsolais».

(Portail Québec, Communiqué c2354, «Projets de ports méthaniers», 4 avril 2005)

Fondateur de l'Association Québécoise de Lutte contre la Pollution Atmosphérique (AQLPA), André Belisle suggère un temps d'arrêt dans le développement de la filière gazière «tant qu'on ne sait pas de quoi on parle» et surtout en l'absence d'une politique énergétique. Bref, il souhaite une évaluation globale dans le respect des accords du Protocole de Kyoto. (Le Journal le Peuple, 1^{er} octobre 2005)

On n'a malheureusement pas songé à inclure une telle évaluation dans la nouvelle politique énergétique du gouvernement québécois et celle-ci ne saurait en tenir lieu.

Certains peuvent peut-être avancer que remplacer une énergie fossile polluante telle le mazout par une autre énergie fossile moins polluante telle le gaz naturel est justifiée et constitue une «*vision d'avenir*». S'il est sans doute vrai que dans certains cas ce genre d'énergie s'avère encore essentiel (pour certains usages industriels, par exemple) et que l'utilisation du gaz naturel y est supérieure à celle du mazout d'un point de vue environnemental, pour la même raison il ne saurait être question ici d'opérer cette substitution dans tous les domaines et sans discernement. Dans une perspective de développement **viable**, il faut impérativement choisir de mettre ***la bonne énergie à la bonne place***. Je reprend ici consciemment cette phrase répétée maintes fois par le président de Gaz Métro, M. Robert Tessier, et reprise par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune dans son document sur la politique énergétique du Québec, mais je suis loin de lui accorder le même sens. *La bonne énergie à la bonne place* doit conserver tout son sens et plutôt coller à la vérité soit, à la réalité des besoins de l'humain et de son environnement, et à la logique de l'autonomie en matière d'énergie.

Par exemple, suggérer comme le font certains que les Québécois devraient désormais substituer le chauffage au gaz naturel à l'actuel chauffage électrique pour des raisons économiques

(augmenter nos exportations d'électricité) et pour des raisons environnementales (participer à l'effort global de lutte au réchauffement climatique en remplaçant l'électricité produite par centrales thermiques ailleurs par une électricité «propre» d'ici, l'emploi du gaz étant plus efficace dans la chauffe que dans la production d'électricité) relève d'un raisonnement biaisé : inspiré par les vendeurs de gaz, **on nous demande de polluer plus chez-nous afin qu'on puisse hypothétiquement polluer moins ailleurs.**

POURQUOI PLUTÔT, AU QUÉBEC, NE PAS AIDER À POLLUER MOINS AILLEURS, TOUT EN POLLUANT MOINS ICI AUSSI ?

«On ne peut résoudre les problèmes du monde avec le même mode de pensée qui les a créés»

Einstein

On pourrait répondre à la question précédente que les lobbies de la géothermie, du soleil et de l'efficacité énergétique (la vraie) n'existent tout simplement pas. Au Québec, le plan d'efficacité énergétique étant géré par des vendeurs d'énergie (Gaz Métro et Hydro-Québec), comment espérer dans un tel contexte de conflit d'intérêt, que ce plan soit administré de façon absolument optimale, pour le bien des citoyens et de leur environnement et dans une vision de développement durable, tout en tenant compte du contexte de la déplétion des énergies fossiles ??? Afin d'être pleinement efficaces dans ce domaine, il faudrait d'abord une volonté politique (volonté qui ne semble pas exister encore) ensuite ne pas avoir peur de prendre exemple sur ce qui se fait de mieux ailleurs dans ce domaine (au Vermont par exemple, où un regroupement environnemental est responsable de la gestion de l'efficacité énergétique). Pour ce qui est des sources d'énergie de substitution au mazout et à l'électricité pour le chauffage de nos

maisons et de nos institutions, l'utilisation de la géothermie s'avère encore aujourd'hui méconnue ou même totalement inconnue de la plupart des gens. Pourtant, ce mode de chauffage me semble beaucoup plus indiquée que le gaz dans un contexte environnemental et d'autosuffisance et il ne manque que l'impulsion de décideurs responsables pour que cette source de chaleur intarissable, propre et gratuite prenne la place qui lui revient. Il s'agit là d'«*une solution d'avenir toute naturelle*», permettant de libérer 60% d'une électricité actuellement dédiée au chauffage sans avoir à devenir dépendants d'une énergie fossile importée et qui s'épuise, et surtout, sans avoir à augmenter nos émissions de polluants et de GES. La nouvelle Stratégie énergétique du Québec ne fait malheureusement qu'une place trop modeste à de nouvelles énergies que sont la géothermie et le solaire, se contentant d'informer que leur potentiel sera réévalué.

Une série de mesures facilement accessibles s'offre à nous pour diminuer ou du moins limiter notre consommation électrique sans douleur, par exemple parfaire et faire appliquer notre code du bâtiment, code éminemment perfectible, ainsi que plusieurs autres qu'il serait trop long d'énumérer ici. D'autre part, il devient urgent de parfaire aussi la bonne volonté des Québécois pour contrer une éventuelle crise énergétique au Québec, toujours dans une perspective de développement viable.

Le Québec pour sa part jouit d'une situation privilégiée en matière d'énergie grâce à ses acquis et potentiel hydroélectrique, à son immense potentiel éolien, à ses possibilités géothermiques considérables, sa biomasse, etc. Même l'énergie solaire (passive et «active») représente ici une source d'énergie non négligeable, tandis que l'économie des énergies déjà accessibles, mais trop souvent gaspillées, constituent la « production » d'énergie la moins chère et la plus écologique qu'on puisse trouver. Il s'agit donc, de mon point de vue, d'une erreur de comparer la situation québécoise à la situation européenne ou américaine. Le type d'énergies que

nous produisons et leur capacité étant différentes, nos besoins le sont donc aussi. Plutôt que copier nos voisins, il faut se rapprocher le plus possible de l'indépendance énergétique tout en diminuant de façon drastique nos émissions polluantes et de GES. Nous n'y réussiront qu'en innovant :

« Les nations qui auront réussi à accomplir cette révolution (technologique) historique auront une longueur d'avance sur tous les autres. » (Jacques Attali, « Après le pétrole », fiction et documentaire).

Selon M. Thomas Mulcair, ex-ministre de l'Environnement, du Développement durable et des Parcs et « père » de la récente loi québécoise sur le Développement durable, *« Pour faire du développement durable, il faut d'abord avoir un programme. Nous avons assez de potentiel sur terre, de scientifiques, de ressources, pour être capables d'établir un programme en vue de produire moins de carbone (...). Il faut avoir une vision, c'est une question de VOLONTÉ! Il faut établir comment équilibrer l'économie, l'environnement et la justice sociale. »*

(Allocution de M. Mulcair au débat de la Chaire de l'Université Laval le 29 mars 2006 : La crise énergétique : mythes ou réalités)

Comme pour faire écho aux propos de M. Mulcair, *The Independent* », un journal du Royaume-Uni, rappelle un rapport publié par le Gouvernement Blair en 2003 et qui concluait ainsi : *« It would be technologically and economically feasible to move to a low carbon-emissions path, and achieve a virtually zero-carbon-energy system in the long term »*. **La bonne nouvelle, est qu'il est possible de remplacer le pétrole, le gaz naturel et le charbon complètement avec un approvisionnement abondant d'énergies renouvelables.** La compagnie Shell emploie quantité de gens clairvoyants dont la seule occupation est de réfléchir sur le futur : On les appelle « planificateurs de scénarios ». Dans leur livre de scénarios de 2001, ces « planificateurs » mentionnent que les énergies renouvelables détiennent le potentiel d'alimenter en

énergie un monde futur dont la population serait de 10 milliards de personnes et de faire ceci avec facilité. Travaillant pour un géant du monde pétrolier et gazier, que ces gens n'aient pas réussi à faire de ces scénarios une réalité n'est cependant pas une surprise.

(The Independent, online edition, « What they don't want you to know about the coming oil crisis, 20 janvier 2006. Adapté de "Half gone : Oil, Gaz, Hot air and the Global Energy crisis", par Jeremy Legget. <http://www.news.independent.co.uk/environment/article339928.ece>).

Plus près de nous, le directeur général de l'Association canadienne de l'hydroélectricité, Pierre Fortin, nous informe «qu'au Canada, l'hydroélectricité représente près de 60% de la production d'électricité, et les énergies éolienne et solaire moins de 1%, mais il ajoute que le potentiel est énorme. On estime à environ 50 000 MW le potentiel technique de l'énergie éolienne, à 70 000 MW celui de l'énergie solaire, et à 118 000 MW celui de l'hydroélectricité. Le Protocole de Kyoto est entré en vigueur le 16 février 2005, dit-il, Arrêtons de nous demander si nous pouvons ou pas respecter les objectifs prévus et commençons à prendre des mesures concrètes avant qu'il ne soit trop tard».

(La Presse, Forum, 21 février 2005, p. LA PRESSE AFFAIRES7)

En vue de nous aider à rencontrer les échéances de ce siècle en matière de survie de l'humanité, il est impératif de nous concentrer dès maintenant sur ces énergies renouvelables, propres et qui nous sont propres en en faisant NOTRE richesse. Voilà l'essence même d'un développement viable.

Le site menacé: «SUPERBE ET MAGNIFIQUE»

La Charte du paysage québécois

*Le paysage est à la fois le résultat et la reconnaissance des occupations successives du territoire. (...) **Celui-ci devient paysage lorsque des individus et des collectivités lui accordent une valeur paysagère.***

***Le paysage est source de création et d'expression.** Il sert de lieu de mémoire et de lien avec notre passé dont il importe de préserver les éléments les plus fondamentaux. Un paysage peut être emblématique pour tous les québécois ou **unique à chaque communauté** sans qu'il prétende nécessairement être exceptionnel. Le paysage traduit nos préoccupations relatives à la qualité de vie et notre résistance à la banalisation des spécificités territoriales.*

*Le paysage évolue constamment et à des échelles diverses. (...) Dans différents champs, les paysages se transforment en fonction des choix et des orientations collectives du moment. **Le paysage inspire la culture dans la diversité de ses manifestations, OU L'APPEAUVRIT selon les choix d'activités ou de développement.***

***Le paysage est d'intérêt public, de responsabilité individuelle ou collective. CHAQUE COMMUNEAUTÉ EST DÉPOSITAIRE DU TERRITOIRE QU'ELLE OCCUPE ET RESPONSABLE DE LA VALEUR PAYSAGÈRE QU'ELLE LUI ATTRIBUE.** Dans le cadre de leur compétences, les autorités locales, régionales et nationales sont les garantes et les gestionnaires d'un bien dont l'intérêt commun est évident.*

*(...) Si certains paysages témoins d'un patrimoine séculaire ou de la présence de composantes naturelles fortes ont acquis un statut qui favorise leur protection, il faut reconnaître que nombre de paysages moins exceptionnels sont fragiles, vulnérables et en danger. **L'uniformisation et l'incohérence dans la gestion des espaces peuvent avoir une incidence majeure sur les besoins d'identification et d'appartenance de ses occupants.***

*(Extraits de la Charte du paysage québécois, jan 2000)
(www.paysage.qc.ca)*

Principes de la Charte du paysage québécois :

- *Les citoyens, individuels ou corporatifs, et les instances publiques **partagent la responsabilité** de reconnaître, de mettre en valeur et de **protéger le paysage.***
- *Le paysage doit devenir une **préoccupation fondamentale** lors de toute intervention sur le territoire*
- *Le paysage évolue et se modifie constamment, si bien que toute intervention doit :*
 - *Tenir compte de sa spécificité et de ses caractères particuliers;*
 - *Reposer sur une connaissance adéquate de ses dimensions temporelles, géographiques, économiques, patrimoniales, culturelles, écologiques et esthétique;*
 - *S'appuyer sur un exercice participatif et démocratique de la collectivité en vue d'assurer l'équité lors de tout arbitrage;*
 - *Assurer un développement durable fondé non seulement sur la viabilité économique mais aussi sur **LE DROIT DES CITOYENS À VIVRE DANS UN***

***CADRE DE VIE QUI LEUR SOIT
CULTURELLEMENT SIGNIFICATIF.***

(Extraits de la Charte du paysage québécois, janvier 2000) (17)

Est-il nécessaire de souligner que cette intention des promoteurs, appuyée par les instances municipales de Lévis, à l'effet de dénaturer le paysage formé par le triangle Île d'Orléans-Lévis-Beaumont en le transformant en une zone industrielle lourde va à l'encontre de chacun des principes évoqués par la Charte du Paysage québécois?

Heureusement, il n'en va plus en 2007 comme il en allait dans les années 60. Les populations, plus informées et plus sensibilisées à leur environnement sont aussi plus conscientes de leur responsabilité à prendre sa défense face aux ravageurs de passage et leur insatiable besoin de profits.

Le site choisi par Rabaska, notre territoire, est, dans les faits, de caractère strictement résidentiel et agricole et possède en prime une concentration importante de bâtiments patrimoniaux, certains datant du régime français (début 18^{ème} siècle). Il en va de même pour notre voisine de l'autre rive, l'île d'Orléans, arrondissement historique protégé qui partage avec Lévis et Beaumont un paysage grandiose recherché par de nombreux touristes.

Un caractère champêtre, un paysage fluvial donnant à la fois sur l'île d'Orléans et les contreforts de la chaîne laurentienne, l'accès pour tous au fleuve pour la baignade, les sports nautiques, la promenade ou la simple contemplation, du grand air, pur (ou presque ...), un espace paisible où il est encore possible de se réjouir du chant des oiseaux et du bruit des vagues, les promenades à bicyclette, celles dans les champs et dans les bois, à pied l'été, en ski ou en raquettes l'hiver, un ciel qui, même s'il a quelque peu perdu de son obscurité nocturne, nous permet encore d'admirer les

étoiles, des maisons ancestrales, d'autres plus modernes, beaucoup entourées de beaux jardins entretenus avec amour et fierté, l'odeur des foins coupés, de la terre au printemps, parfois, mais heureusement rarement, celle aussi d'échappement du mazout propulsant les navires, voilà ce qui caractérise ce milieu de vie unique, habité par des familles, des jeunes, des moins jeunes, des vieux, des gens de tous les milieux, tous ayant choisi un jour de peupler ce territoire *SPLENDIDE ET MAGNIFIQUE*.

C'est ce territoire *splendide et magnifique* que Rabaska, assisté de la municipalité de Lévis et de plusieurs de ses élus, tente par tous les moyens de ravir à ses habitants pour le travestir à tout jamais en site industrialo-portuaire lourd.

Ignorant la grâce et la beauté de ce paysage, Rabaska tente plutôt de le dénigrer en y associant inlassablement la présence des pylônes et des lignes de transport d'Hydro-Québec qui traversent le fleuve tout près (1.3km du site portuaire projeté). On en eut d'ailleurs un autre exemple, lors de la visite des lieux avec les commissaires du BAPE et le promoteur, le 13 décembre dernier : En début de voyage, dans l'autobus où prenait place le président des audiences M. Samak, dès qu'apparut le paysage fluvial à partir de la route 132, le directeur de Rabaska s'empressa de citer la présence des tours d'Hydro-Québec, sans même «penser» mentionner celle, magnifique, du fleuve, de l'Île d'Orléans et des montagnes bleues, derrière.

Les émissions atmosphériques selon Rabaska... ou selon une étude indépendante

*«Plusieurs inconnues majeures se sont pointées dans le décor depuis deux ans et personne ne sait si elles ont été intégrées dans le bilan des futures émissions de gaz à effet de serre du Québec. (...) Et on ne sait pas dans quelle mesure les quelque 20 milliards de pieds cubes de gaz naturel que devraient introduire les projets de ports méthaniers à Gros Cacouna et **Rabaska**, à Lévis, vont se traduire par des augmentations des émissions. Si ce gaz remplace uniquement du gaz de l'Ouest, le résultat sera neutre. S'il remplace du pétrole, on améliorera notre bilan. Mais s'il augmente la consommation globale de gaz naturel au Québec, ce qui est le plus plausible, on augmentera nos émissions. Non seulement les promoteurs de Cacouna et **Rabaska** n'arrivent pas à préciser dans quelle mesure, mais Québec ne semble pas davantage capable de le déterminer», expliquait André Bélisle, qui voudrait voir des chiffres. (Le devoir, 16 janvier 2007)*

Dans un autre ordre d'idée, la comparaison avec d'autres projets de terminaux laisse perplexe quant à la pollution et les émissions de GES pouvant être générés par le terminal. Par exemple, une étude sur la qualité de l'air réalisée par la municipalité de Vallejo, Ca., indique un temps de présence de remorqueurs d'assistance au méthanier beaucoup plus importante que ne le fait l'étude d'impact de Rabaska :

It is assumed that two tugs would escort the LNG carrier to the vicinity of Mare Island where they would be joined by two additional tugs to assist in turning and berthing the carrier. After berthing, one tug would standby for 18-hours during unloading operations. After unloading is complete, two tugs would join the standby tug to assist with deberthing. Two tugs would escort the carrier as it departed. Each tug would be equipped with a 4,200 horsepower diesel engine. **The total number of tug-hours in the vicinity of Mare Island associated with each LNG carrier transit was estimated to be 73-hours.** This assumption may be twice the actual number of tug hours.

(LNG in Vallejo : Health and safety issues. Draft 6, final report, page xxii . The LNG health and safety committee of the disaster council, City of Vallejo, California, January 8, 2003. <http://lngwatch.com/lngwatch/docs/vallejo-lng-report.pdf>)

Même en divisant ces prévisions par 2, on demeure encore loin de celles présentées par le promoteur dans son étude d'impact : en effet, au tableau 4.15, page 4.111 du Tome 3, vol 1, au chapitre du bilan des émissions atmosphériques et des gaz à effet de serre, le promoteur évalue la présence des remorqueurs équivalant à 1 remorqueur de 4MW diesel durant **6 heures** par arrivage. La navigation dans une baie du sud de la Californie se comparant certainement avantageusement à celle sur le fleuve St-Laurent en hiver et la taille des méthaniers ayant sensiblement augmenté, tels les Qflex, ceux-ci étant de plus propulsés à l'huile lourde, il me semble qu'ici, on soit bien loin du compte !

L'impact de cette différence dans les heures de présence des remorqueurs est importante en ce qui regarde les émissions de matières polluantes et de GES. En comparant *le bilan des émissions atmosphériques et des gaz à effet de serre (tonnes/an)* de Rabaska (Tome 3, vol 1, chap.4, tableau 4.15, page 4.111) avec le tableau équivalent provenant de l'Étude de la ville de Vallejo (page xxiii), on constate des différences appréciables :

Vallejo :

LNG Terminal

The air quality analysis assumed that the LNG marine terminal would receive an average of three LNG carriers every two weeks. [NOTE: This analysis will be redone before January 8, 2003 to consider three carriers every week. The new results will affect annual numbers, but not one- through twenty-four hour numbers.] Each LNG carrier would be propelled by steam boiler/steam

Estimates of marine vessel emission were based on the operating assumptions provide for the terminal and emission factors for tugboat operation and ship hoteling. It was assumed that all LNG tanker and tugboat emissions occur at dockside to simplify the modeling effort. This assumption likely overestimates emissions and corresponding air quality impacts associated with the terminal. A summary of emission estimates is given in Table III.

Table III. Estimated Facility Emissions, ton/yr

Facility Component	NOx	SO ₂	PM ₁₀	POC	CO
Power Plant	240	2.0	130	75	750
Marine Terminal	279.3	111.1	35.5	9.1	24.8
Total	519.3	113.1	165.5	84.1	774.8

(...)

Emissions from pumping, storage or vaporization of LNG, and pumping natural gas were not considered. These sources might include auxiliary boilers, standby diesel generators, fire pump engines or other equipment. Moreover, emissions during the construction phase were not considered. Construction sources would include fugitive dust from grading activities as well as combustion emissions associated with the heavy construction equipment and dredging that would be required to build a facility of this type. A detailed analysis of construction emissions and associated air quality impacts should be completed when additional details regarding the project construction become available.

(<http://lngwatch.com/lngwatch/docs/vallejo-lng-report.pdf>)

Rabaska :

Étant incapable de transposer le tableau 4.15 Du tome 3, vol1 des études d'impact de Rabaska, en voici une transcription : Pour fin de comparaison avec le tableau de l'étude de Vallejo, il faut rétablir une même proportion dans les arrivages de méthanier, puisqu'il n'est prévu pour Rabaska qu'un transport aux 6 jours, pour le moment.

(Voir à ce sujet le Conseil d'administration de Gaz de France du 11 juillet 2005, où on déclara de Rabaska : «*Sa capacité est de 5 Gm³/an et pourrait être portée à 9.*» (<http://www.fnem-fo.org/article.php?sid=313>))

Tome 3, tableau 4.15

«Concernant les contaminants classiques, le terminal est une source marginale de CO, de SO₂ et de matières particulaires et n'est pas un émetteur important de NOx, même en tenant compte de l'ensemble des sources.»

Tableau 4.15

Bilan des émissions atmosphériques et des gaz à effet de serre (t/an)

Méthaniers, 6MW diesel durant 20 heures par arrivage :

CO : 24 ; **NO_x** : 57 ; **PM** : 3,1 **SO₂** : 18; **GES** : **CO₂** : 5 078; **CH₄** : 0,24 ; **N₂O** : 0,15 ;

Éq. CO₂ : 5 129

Remorqueurs, équivalent à un remorqueur de 4 MW diesel, durant 6 heures par arrivage :

CO : 5 ; **No_x** : 11 ; **PM** : 0,6; **SO₂** : 4; **GES** : **CO₂** : 1 016 ; **CH₄** : 0,05 ; **N₂O** : 0,03 ;

Éq. CO₂ : 1 026 ;

Sous-total navires :

CO : 29 ; **NO_x** : 68 ; **PM** : 3,7 ; **SO₂** : 21 ; **GES** : **CO₂** : 6 094 ; **CH₄** : 0,29 ; **N₂O** : 0,18 ;

Éq. CO₂ : 6 155

Je n'ai malheureusement pu trouver l'équivalent des émissions pour les navires **Qflex** dans les études d'impact et addendas. Cependant, les modifications qui pourraient le plus influencer le calcul des émissions sont leur capacité de chargement, qui est de 35% à 50% plus importante (204 000 à 216 000 M³) que celle des navires pour lesquelles le tableau précédent a été calculé (160 000 M³) et surtout, **leur mode de propulsion, qui utilise de l'huile lourde** plutôt que les vapeurs de GNL pour les méthaniers concernées par le tableau 4.15. (Réf. : Complément à l'étude d'impact sur l'environnement, Rabaska, mai 2006, pages 1.2 et 1.4, 2^{ème} paragraphe).

À ce sujet du terminal maritime, une série de questions ont été adressées (QUES 200 à 209), dans le cadre des audiences, concernant la présence de remorqueurs et du méthanier dans la zone d'étude, leur nombre et leur temps de marche en période de transit, etc. Ces questions étaient adressées d'une part au promoteur et de l'autre à Transport Canada. N'ayant pas reçu les réponses à ce jour, je prie les commissaires d'y référer quand elles seront disponibles. L'état *en marche* ou non du méthanier et du(des) remorqueur(s) pendant le transit de 22 à 31 heures est déterminant en ce qui regarde les émissions polluantes, de PM et de GES.

L'exemple suivant donne cependant à penser qu'un seul remorqueur en attente pourrait n'être pas suffisant pour retenir ou remorquer le méthanier en cas d'urgence, surtout s'il s'agit d'un Qflex :

*BOSTON- « The coast guard is investigating an apparent near-collision in Boston Harbor in which a **600 foot carrier ship** almost struck a pier at an Exxon terminal.*

*The ship narrowly missed the pier, which is near the liquefied natural gas terminal in Everett, after **three (3) tugboats** nudged it back on course (...)* "
(www.boston.com/news/local/massachusetts/articles/2006/04/15)

L'addition de remorqueur(s) supplémentaire(s) augmenterait d'autant les émissions atmosphériques polluantes et de GES.

Une modification à la hausse d'émissions de polluants porte atteinte non seulement à la qualité de vie des habitants d'un secteur, mais surtout à leur santé. Si, par de hautes cheminées, les installations terrestres sont en mesure d'évacuer les matières polluantes et les particules fines bien au-dessus de l'air que nous respirons, il n'en est évidemment pas ainsi pour les installations portuaires : à cause de la configuration spécifique des lieux, les polluants et particules fines seraient ici émis à hauteur même des lieux habités, donc seraient respirées par tous, en direct.

Le promoteur affirme d'autre part que l'approvisionnement en gaz naturel par pipeline à partir de l'Ouest canadien ou par importation de GNL à partir d'outre-mer ne présente pas de différence sensible quant à la production de GES.

Or, on apprend de la part d'un haut dirigeant de Gaz Métro que le consortium Rabaska négocie actuellement avec Gaz Prom dans le but d'établir des contrats d'achat pour le gaz du champs gazier Shtokman :

*«Pierre Despars, executive vice-president (finance and business développement Gaz Métro) told analysts **the Rabaska consortium is negotiating with Russia's Gazprom**, the world's largest natural gas producer and exporter, that is already in talks with Petro-canada for supplies for the "other" LNG port at Gros Cacouna (...)*

"Irrespective of what Petrocan may negotiate with Gazprom, we could get gas from the massive Shtokman field developed in northern Russia", he said. (...)"

(Robert Gibbens, The Gazette (canada.com), le 10 août 06)
(rgibbens,@thegazette.canwest.com)

J'ai aussi adressé des questions à cet effet à la Commission (QUES 168 à 174), puisque le gaz provenant de ce puits pourrait parcourir un assez long trajet par pipeline avant d'arriver au terminal de liquéfaction ce qui augmenterait d'autant les GES générés (surtout qu'on dit la majorité des pipeline russe en assez mauvais état) et pourrait rendre boiteuse la comparaison avec les GES générés par le transport par pipeline du gaz canadien. J'imagine qu'il en est de même chez d'autres pays exportateurs de gaz, dont les champs gaziers ne sont pas nécessairement situés à proximité des usines de liquéfaction et je crois qu'il faut aussi tenir compte de ces transport par pipeline outre-mer, si on veut avoir des comparaisons qui se tiennent.

Pour clore ce chapitre, il faut se demander jusqu'à quel point nous avons besoin de sacrifier la beauté d'un lieu ainsi que la sécurité de l'environnement et d'une population pour des investissements de quelques millions de dollars qui ne serviront en grande partie qu'à alimenter les autres en énergie et les autres aussi, en profits ???

UNE MENACE À LA SÉCURITÉ BIEN RÉELLE

« Quant il y a risque de perturbations graves ou irréversibles, l'absence de certitudes scientifiques absolues ne doit pas différer l'adoption de mesures ».

(Principe de précaution, adopté par l'ONU en 1992).

Les dangers liés aux terminaux méthaniers, au transport et à la manutention du gaz naturel liquéfié sont connus, bien documentés et ne font aucun doute. Malheureusement, la « *parole* » des grandes corporations est trop souvent douteuse et c'est plutôt à ce niveau qu'il faut appliquer le Principe de précaution.

«Une faible probabilité de catastrophe est en soi un risque élevé et nous devrions cesser de l'accepter».

Robert McNamara, min. de la défense sous Kennedy

Pour favoriser leurs projets et ainsi en arriver à leurs fins, les promoteurs de terminaux méthaniers considèrent surtout l'aspect *probabilité* des risques dans leurs études tout en minimisant les conséquences d'accidents ou d'actes terroristes potentiels; or, ces conséquences sont généralement catastrophiques.

Il est étonnant de trouver dans l'étude d'impact de Rabaska, cette affirmation à l'effet que le promoteur tient compte de la **probabilité** d'occurrence **ET** des possibles **conséquences** dans l'évaluation d'un événement plausible, tout en classifiant plus loin le risque terroriste comme étant **faible**.

Étude d'impact Rabaska : Annexe F2, pages 69 et 70 (tableau 5.1) P. 69 :

« L'évaluation **qualitative** des événements plausibles amène à conclure que seuls quatre événements présentent un risque élevé ou moyen **en raison, soit de leurs probabilités d'occurrence, soit de leurs possibles conséquences.** Seuls ces accidents à risque élevé ou moyen sont évalués plus en détail dans cette étude (voir les sections 6 à 8).

Ainsi, les événements d'accident évalués dans l'évaluation **quantitative** du risque sont les suivants : échouements, collision dans le fleuve, collision à quai, défaillance du bras de déchargement. »

P. 70, Tableau 5.1 :

Évaluation **qualitative** des risques :

Risques élevés : échouement

Risque moyen : collisions dans le fleuve et à quai, déchargement

Risque faible : collision contre structure fixe, fausses manœuvres, **terrorisme**, ... etc

Réf : Addenda B, QC-145s2 et QC-150s2, page 3-45, 3^{ème} et 4^{ème} paragraphes.
Voir aussi à ce sujet : QUESTION BAPE, QUES 210 et réponse du promoteur (s'il y a lieu).

Dans son livre, *«Our Final Century, will the human race survive the twenty first century?»* Martin Rees (professeur de cosmologie et d'astrophysique à l'université de Cambridge, uk) donne du risque terroriste un aperçu différent de celui des promoteurs. *«Les techniciens et les ingénieurs les plus doués ne peuvent pas évaluer le risque terroriste dans la mesure où celui-ci relève du jugement politique ou sociologique; il faudrait cependant être d'un optimisme naïf pour l'estimer inférieur à un sur cent par an»*. (M. Rees s'exprime ainsi dans un chapitre consacré aux dangers relatifs aux centrales nucléaires).

Quant à lui, Jerry Heavens (Professeur en génie chimique à l'université de l'Arkansas) s'inquiète de la menace terroriste liée aux terminaux méthaniers : *«(...) As in so many other areas, risk assessment in the LNG business must now include the possibility of terrorism. It's a difficult problem, but something that must be considered in the future siting of LNG terminals»*. (...) *For nearly 50 years now, all discussions of risk and probability in LNG transport have focused on how to account for humans errors. The new reality is that we must now consider malicious acts as well*.
(http://www.wildcalifornia.org/pages/print_friendly-109)

Dans son *Aperçu des études d'impact* distribué au grand public, Rabaska présente son projet comme *«hautement sécuritaire»*, alors qu'en France, par exemple, ce genre d'industrie est classé SEVESO II, ce qui correspond là-bas au plus haut niveau de potentiel de danger dans l'industrie. Au sujet de ce potentiel de danger lié à tout terminal méthanier, j'aimerais citer ici quelques extraits d'un document publié le 14 mai 2005 et intitulé *«PUBLIC SAFETY AND FERC'S SPIN, What Citizens Aren't Being Told»* dont le contenu vient souvent en contradiction avec les affirmations des promoteurs de Rabaska (Réf. Documents papier).

(les principaux auteurs en sont : *Richard B.Kuprewicz, prés. Acufacts Inc., Clifford A.Goudey, research engineer au MIT, Cambridge, MA, etc, Carl Weimer, executive director of the National Pipeline Safety Trust, etc*) :

Page 2 :«LNG is the most energy dense of all the hydrocarbon fuels, yielding 50 million BTUs per metric ton. All other hydrocarbon fuel energy densities fall within the range of 38.1 and 43.3 million BTUs per metric ton.» (Voir une affirmation différente de la part d'un représentant du ministère des ressources naturelles, durant les audiences du ... décembre dernier, page ... des transcriptions, à l'effet que les méthaniers contenaient moins d'énergie que les pétroliers; on discutait alors de sécurité).

Page 3 : (In U.S.) LNG terminals have to be designed only to minimum standards (49CFR193) and to minimum National Fire Protection Association (NFPA 59A) standards. In the case of a conflict between even these two minimum requirements, the weaker federal standards supercede the NFPA requirements. Neither standard provides appropriate siting guidance for marine receiving facilities that involve an additional series of risks associated with the presence of LNG ships.» Que les promoteurs comparent leurs possibles installations avec les installations américaines de terminaux méthaniers n'ont rien pour rassurer. Ils devraient de plus avoir à prouver que les normes canadiennes ont des standards adéquats, ce que contredit le Dr James Fay dans son rapport remis à la Coalition Rabat-Joie.

Professeur émérite au MIT de Boston, le Dr. James A. Fay souligne pour sa part la faiblesse des normes de l'ACNOR (CSA), en nommant les risques ignorés par celle-ci :

1. *«Tout d'abord, les règles de l'ACNOR ignorent les «pires scénarios» de déversements,(...) sur terre ou sur les méthaniers.*

2. *Deuxièmement, l'ACNOR autorise des radiations thermiques nocives au-delà des limites du site dans la mesure où celles-ci ne dépassent pas un niveau de 5 kw/m²» alors que «Toute distance pour laquelle le niveau de radiation dépasse cette valeur (de 1.6kw/m²) devrait être définie comme une zone de danger de radiations thermiques.*

3.

(Source: Questions relatives à la sécurité publique concernant le terminal de gaz naturel liquéfié proposé à Beaumont, Dr. James A. Fay, 24 septembre 2004).

«What public safety issues are associated with LNG?»

*No other energy infrastructure brings together the four major risks factors that are associated with LNG marine receiving facilities : 1) High energy density, 2) very large inventories, 3) unusual release dynamics associated with extreme cryogenic temperatures, and 4) very large potential impact zones. Studies that examine LNG releases caused only by spills **should be carefully questioned, since it is more likely that a major high rate release will not be simply a spill.***

*The danger to those caught within the potential impact zones include : **asphyxiation due to lack of O₂, exposure to severe cryogenic temperatures, burn from severe heat/thermal radiation, and damage associated with high pressure blast waves and associated flying debris.***

*The range of risks (...) can come from operational accidents, intentional acts such sabotage, or natural events. (The disasters that occurred in **Cleveland in 1944 and in Algeria in 2004**) do not represented the scale of destruction that could occur given the enormous amounts of LNG stored at a typical marine receiving terminal.»*

(Source : Public Safety and FERC's LNG Spin : what citizens Aren't being told)

Dans son *Aperçu de l'étude d'impact* distribué au grand public par Rabaska, au chapitre de la SÉCURITÉ, les seuls détails quant aux propriétés du gaz naturel se lisent comme suit :

SES PROPRIÉTÉS

- *À l'état pur, le gaz est inodore*

- (...)

- *Le gaz naturel n'est pas toxique*

- *Des recherches médicales ont démontré que l'humain peut respirer sans effet nocif de l'air avec une concentration de gaz naturel pouvant aller jusqu'à 25%. C'est le manque d'oxygène dans l'air et non le gaz naturel qui peut causer un malaise (!!! sauf que l'un ne va pas sans l'autre). Le gaz naturel est plus léger que l'air. **S'il s'échappe à l'air libre, il s'élèvera tout simplement dans l'atmosphère. Il ne peut donc pas former d'accumulation au sol comme le gaz propane. (!!!)***

- *Le gaz naturel brûle proprement»*

(...)

Plus loin, le promoteur prend soin d'ajouter :

« De plus, une bonne connaissance, par la population environnante, des risques associés au projet permet de mieux associer celle-ci à la planification des mesures d'urgence ;»

(Extraits de *Aperçu de l'étude d'impact préliminaire sur l'environnement*, encadré, page 14)

On remarquera qu'il n'est fait aucune mention du GNL, LE produit en cause dans le projet Rabaska.

Pour ma part, en réaction à cette dernière citation en regard de la *«connaissance par la population»* et à ce qui la précède, j'ajouterai que garder la population dans l'ignorance des risques associés au projet permet de mieux façonner l'opinion publique à son avantage afin de passer un projet qui autrement n'aurait aucune chance de voir le jour.

Pour la Society of International Gas Tanker and Terminal Operators (SIGTTO), *«Les ports de transbordement de GNL doivent être localisés loin des routes maritimes achalandées et en dehors des zones de trafics importants ... Privilégier les sites aux embouchures des couloirs fluviaux plutôt que ceux situés loin à l'intérieur des côtes»* (SIGTTO. Sites selection and design for LNG ports and jetties). Ayant prévu amarrer ses méthaniers en bordure d'un chenal de navigation achalandé, à proximité d'un trafic maritime important et en croissance, le promoteur ignore de toute évidence ces recommandations.

La conduite cryogénique de Rabaska, seul exemple au monde

En ce qui concerne la **conduite cryogénique, il n'existe aucun exemple au monde où une telle conduite doivent passer sous une route nationale achalandée, telle la route 132.** (Voir document fourni par le promoteur en audiences, # DOC-DA72) . Lors de la visite du site de Rabaska du 13 décembre dernier, son directeur, M. Kelly répondit à une question à ce sujet en faisant allusion au terminal de Isle of Grain, où la conduite cryogénique passe sous une route publique, qui, selon lui, se comparerait à la route 132. (cf aussi BAPE, DT 10, p.48). Or il existe un site internet où on peut visiter Isle of Grain à l'aide de cartes géographiques : il s'agit d'une petite île à caractère champêtre, où on retrouve environ une douzaine de villages, beaucoup de marais l'entourent et le secteur portuaire, ainsi que celui de la centrale thermique sont entourés d'un territoire agricole et de marais, avec

le village de Grain à proximité. Je n'y ai noté aucune route comparable de près ou de loin à la route 132, mais plutôt ce qui semble être des routes de campagne. Je n'y ai cependant pas identifié le terminal méthanier comme tel, ni sa conduite cryogénique, ce qui ne change rien au caractère champêtre et villageois de la majeure partie de cette petite île où il ne saurait y avoir autre chose que des routes de campagne passablement moins fréquentées que la route 132. L'argument étant de comparer cette installation de Rabaska avec celle d'Isle of Grain ou tous les autres présentés par le promoteur à cet effet m'apparaît donc fallacieux.

(réf : http://www.medway.gov.uk/wwwlocalplan/map-frame.htm?proposals_1215) (réf : audiences publiques, 13 décembre, soirée, question page 45, réponse du promoteur à la question, page 49, # 2050 à 2095).

Par ailleurs, parmi les contraintes identifiées par le promoteur Énergie Cacouna lors de son étude des sites potentiels, on retrouve celle-ci : *«L'emplacement (...) doit se trouver du côté de la terre par rapport à toute route, **puisque la conduite cryogénique ne doit pas traverser la voie publique**»*. Dans le tableau 2.1-4 de la même étude, Énergie Cacouna indique comme désavantage pour le site de Ville-Guay et Beaumont *«une densité de population relativement élevée, une force des courants très élevée, aucun bassin d'évitage, la forte proximité au chenal navigable pouvant restreindre ou interdire le trafic marin dans le chenal lorsque le méthanier est à quai et l'incompatibilité avec l'utilisation actuelle des terres»*. En conclusion, le site de Lévis-beaumont est *«rejeté»* par Énergie Cacouna.

(Projet Énergie Cacouna, *Description du Projet et des variantes de réalisation*, tableau 2.1-1 et tableau 2.1-4)

Rabaska contrevient aux règles de base en matière de sécurité en accolant sa jetée au chenal maritime du fleuve, en faisant transiter ses méthaniers en bordure de ce chenal étroit, achalandé et à plusieurs centaines de kilomètres à l'intérieur des côtes, en devant

faire traverser sa conduite cryogénique sous la route nationale 132 et surtout, **EN S'INSTALLANT PRÈS DES GENS, AU CŒUR D'UN MILIEU HABITÉ.**

D'autres intervenants reconnaissent le fort potentiel de danger des terminaux méthaniers et des méthaniers les approvisionnant. Pour M. Yea Byeon-Deok, professeur et *LNG initiative coordinator of the International Association of Maritime Universities*, «*personne ne sait ce qui arriverait, advenant un accident important impliquant un méthanier de grande capacité*». M. Byeon-Deok ajoute : «*Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'un méthanier de 100 000 tonnes possède quatre fois le potentiel d'énergie de la bombe atomique qui frappa Hiroshima*». Il s'inquiète de plus d'une dégradation des standards chez les transporteurs de GNL, tant au niveau de l'état de certains navires et de la qualité de leur construction, qu'au niveau des officiers de bord, le tout à cause de l'augmentation de la demande pour ce genre de transport. (Reuters, <http://www.voy.com/157245/2/29.html>)

Le professeur Jerry Heavens s'inquiète lui aussi de l'incertitude vis-à-vis une potentielle fuite de GNL suite à un événement grave survenant à un méthanier : (...) «*Although large-model extrapolations (from 10 000 gallons to 6.5 million gallon) can raise significant questions, it is reasonable to be concerned about the damage potential of such fires. Most predictions suggest that even the largest LNG tankers (typically more than 900 feet in length) might be completely enveloped in a pool fire following a complete spill of a single 6.5 million gallon tank. This raises questions about the vulnerability of the ship and the potential for additional releases. A typical LNG tanker contains as many as five tanks with a combined capacity of 33 million gallons.* (http://www.wildcalifornia.org/pages/print_friendly-109). (Je rappelle que le GNL représente ±600 fois son volume en gaz naturel).

De la sécurité à la responsabilité sociale des entreprises

Malgré les propos rassurants du représentant des trois corporations à l'effet que celles-ci sont des compagnies connues, fiable et socialement responsables... :

*«Rabaska est un projet hautement sécuritaire. Pourquoi ? (...) Parce que les promoteurs de Rabaska, **Gaz de France**, Enbridge et Gaz Métro sont trois compagnies responsables, imputables et dont l'expertise en matière de sécurité du gaz naturel est mondialement reconnue.*

(Source : Deuxième dépliant d'«information» d'une série de quatre sur le projet Rabaska, distribué à domicile au grand public à l'hiver 2005).

... il demeure difficile pour les citoyens de faire confiance, surtout connaissant les «problèmes» actuels de l'une d'elles avec la justice française. Gaz de France vient en effet d'être condamnée pour homicide involontaire et doit subir un autre procès prochainement pour une autre accusation semblable.

Explosion à Dijon : L'entreprise gazière (GDF) a été reconnue coupable d'«homicide involontaire» dans l'explosion qui a fait 11 morts et 3 blessés en décembre 1999. (...) Gaz de France a été mis en examen dans une affaire similaire le 21 mars 2006 pour une explosion de gaz qui a fait 17 morts le 26 décembre 2004 à Mulhouse. (Le Figaro.fr, 23 mars 2006).

«Le jugement dénonce l'attitude de Gaz de France : maladresse, imprudence, inattention, négligence, manquement à une obligation de sécurité (1^{ère} mission de GDF)»

En France, en cinq ans, à cause de la précarité des canalisations en fonte grise, 34 morts et 54 blessés suite à des explosions dues à la rupture de canalisations en fonte grise reconnues depuis longtemps

par Gaz de France comme étant désuètes et dangereuses. Rémi Grillet, ing des mines affirme que Gaz de France savait . Bernard Thibault, secrétaire général de la CGT, affirme que ce *«syndicat de travailleurs chez GDF n'a cessé d'exiger de faire ces remplacements. Le choix fut fait de ne pas retenir la fragilité de ces équipements, alors qu'on avait les moyens (financiers) de les remplacer.»*

(Sécurité : Le rapport qui accuse, un reportage de Yann Frenty et de Laurent Desbois, France 2, <http://info.france2.fr/complement-denquete/emissions/25407448-fr.php>)

Comment penser remettre la sécurité de citoyens entre les «mains» de Gaz de France, sachant que cette firme serait responsable du transport et du transbordement du GNL, et possiblement exploitante de toute l'installation Rabaska ???

Au sujet de cette possibilité de voir GDF exploitant de Rabaska, voici ce qui ressort d'un Conseil d'Administration de GDF, tenu le 11 juillet 2005 :

*«L'administrateur FO, après avoir demandé des garanties sur l'emploi dans le domaine de la R et de la D et sur la possibilité de **Gaz de France d'être l'exploitant du terminal (Rabaska)**, dans le cadre des échanges d'expérience, a voté POUR ce projet, compte tenu des enjeux stratégiques pour l'avenir du groupe. (Conseil d'Administration de GDF du 11/07/05, Fédération Nationale des Énergies- <http://www.fnem-fo.org/article.php?sid=313> et document papier).*

Pour terminer ce chapitre, j'aimerais faire mienne la conclusion du rapport du BAPE sur le projet Canterm à l'effet que la sécurité est une exigence fondamentale qui doit primer sur tout autre considération (...).afin d'assurer aux citoyens une qualité de vie qu'ils recherchent et la sécurité raisonnable à **laquelle ils ont droit.**

La commission de ce BAPE invite le gouvernement du Québec à développer des critères pour orienter les décisions des autorités municipales, quant à l'élaboration de normes pour l'aménagement du territoire, en regard d'installations comportant des risques pour la sécurité des personnes.

DÉMOCRATIE LIMITÉE, CORPORATION ILLIMITÉE

Selon l'ONU, un des éléments essentiels à la poursuite du développement soutenable consiste en un système politique qui assure la **participation effective des citoyens à la prise de décisions.**

Depuis près de trois ans maintenant toute une population se débat contre trois grandes corporations gazières, se voyant menacée de perdre ou de voir violer ce milieu de vie qu'elle a choisi et acquis de façon légitime. Cette population vit à Lévis, à Beaumont et à l'île d'Orléans.

Son caractère champêtre et son paysage fluvial expliquent en partie l'attachement que nous portons à l'espace que nous habitons et que nous avons tant à cœur de protéger. Ce territoire, certains l'habitent depuis des générations, d'autres y ont été attirés par les promesses de qualité de vie exceptionnelles qu'il offre et ont choisi d'y vivre, d'y élever leur famille et/ou d'y couler leurs vieux jours. Notre milieu de vie étant complètement l'antithèse d'un quartier industriel lourd, nous nous défendons donc contre cette aberration de vouloir y aménager une installation industrielle de grand gabarit tel Rabaska et celles qui suivront fatalement.

« Nous ne forcerons jamais notre projet sur la population »

Cette phrase clé, différents intervenants représentant le consortium l'ont maintes fois répétée. Malgré une résolution fermant la porte à Rabaska et adoptée par 12 conseillers contre 3 au Conseil de ville de Lévis le 4 octobre 2004, malgré une résolution rejetant Rabaska, adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal de St-Laurent île d'Orléans en novembre 2004 et maintenue par la suite, malgré un référendum à Beaumont gagné par l'opposition à 72% (avec un taux de participation au scrutin de 70%) le 5 décembre 2004, malgré deux recensements démontrant une opposition de 78% dans un rayon de 2km entourant le site menacé par Rabaska (Lévis, Beaumont et l'île d'Orléans) et de 70% dans celui de 5km. (sans l'île d'Orléans et après répartition proportionnelle des indécis) au printemps et à l'été 2005, malgré une pétition signée en 2005 par plus de 70% de la population de Ste Pétronille, île d'Orléans, s'opposant elle aussi au terminal méthanier, et malgré l'élection, à Beaumont en novembre 2005, d'un maire et d'un conseil municipal majoritairement et ouvertement opposés au projet Rabaska, celui-ci continue toujours de s'imposer, tel un rouleau compresseur.

Comment s'expliquer un tel comportement venant de corporations bien connues et prétendument crédibles ? Me Joël Bakan, professeur de droit à l'Université de Colombie Britannique, anciennement adjoint du juge en chef de la Cour suprême du Canada et auteur du livre *La Corporation*, y répond clairement dans son ouvrage :

«La corporation a un comportement qui rappelle celui d'un psychopathe. Égocentrique, amoral et inhumaine, elle défend sans relâche son propre intérêt économique, parfois au mépris des conséquences désastreuses de ses actions. Si la poursuite de son objectif l'exige, elle n'hésite pas à exploiter les populations des pays pauvres, vendre des produits dangereux, piller les ressources naturelles, diffuser des propos mensongers... ces infamies, elle les

commet souvent en toute impunité, les communautés étant aveuglées par ses prétentions à la responsabilité sociale et environnementale, et les gouvernements ayant renoncé à tout contrôle en optant pour la déréglementation et la privatisation».

«Le projet Rabaska est l'exemple classique du projet qu'on tente d'imposer du haut vers le bas!» (M. Thomas Mulcair, 29 mars 2006, Chaire publique de l'université Laval)

«(...) si le projet Rabaska se rend jusqu'au BAPE, ce dont je doute pour des questions juridiques.» (M. Thomas Mulcair, 29 mars 2006, Chaire publique de l'Université Laval)

Le projet Rabaska devrait de plus être irrecevable par le ministère québécois du Développement durable et de l'Environnement (MDDEP) puisqu'il ne respecte ni le zonage résidentiel et agricole de cette partie de Lévis, ni le règlement 523 de Beaumont sur l'entreposage de matières dangereuses. Le MDDEP demeure pourtant coi à ce sujet.

À mon avis, on a pu observer, lors du processus du BAPE, ce qui ressemble à un comportement complaisant de la part du MDDEP envers le promoteur, ce ministère donnant parfois l'impression d'agir plus en partenaire qu'en évaluateur. Je fais le même constat envers le MRNF et la Ville de Lévis.

Dans un autre ordre d'idée, dans ses publicités pour promouvoir son terminal, le promoteur ne manque jamais l'occasion de mettre l'accent sur le fait qu'il a choisi un territoire déjà voué au développement industrialo-portuaire, depuis 2005 plus jamais contredit, là non plus par la municipalité de Lévis. Dans les faits, il y a lieu d'apporter de sérieuses nuances à cet affirmation qui, à mon avis, procède de la mauvaise foi :

Il y eut effectivement dans le passé un astérisque au schéma d'aménagement indiquant une intention du Conseil municipal pour

développer éventuellement une zone industrialo-portuaire dans ce secteur. En **1998**, un groupe de personnes oeuvrant sous le nom de *Conseil régional de concertation et de développement de Chaudière-Appalaches* présentait même «*OUVERTURE SUR LE MONDE*», un document décrivant l'avenir auquel devrait être promu selon eux le secteur «*industrialo-portuaire*» de Lévis. (J'invite ici les Commissaires à consulter ce document (Document papier joint en fin de mémoire) qui les informera sur le type d'industries qui risquent de s'implanter dans le secteur advenant le changement de zonage essentiel à Rabaska, sur le remblaiement des berges nécessaire à un port de transbordement de conteneurs, sur l'ampleur de la zone concernée, etc). En **2001** cependant, suite à des consultations publiques et des consultations auprès du Conseil des Municipalités Régionales de Comté (MRC), le Conseil municipal de Lévis adoptait un schéma modifié qui retirait cette intention de développement industrialo-portuaire ainsi que l'astérisque qui l'identifiait. Ce projet de schéma révisé fut adopté à l'unanimité par les quatre municipalités formant le Conseil de la MRC. En **2002**, il y eut fusion de plusieurs des villes voisines de Lévis avec celle-ci, ce qui a entraîné beaucoup de tergiversations et de délais au niveau administratif de la nouvelle ville, dont ce schéma révisé qui n'a pas encore été mis en vigueur. (Source : M. Jean-Claude Bouchard, conseiller du district #14 depuis près de 20 ans, membre actuel du conseil exécutif de la ville de Lévis).

En bref, le schéma modifié qui avait oblitéré l'astérisque d'intention industrialo-portuaire n'a pas encore été mis en vigueur et les promoteurs, assistés actuellement dans cette démarche par la municipalité de Lévis, font à mon avis preuve de malhonnêteté intellectuelle en affirmant haut et fort s'installer dans un secteur industrialo-portuaire, ce qui induit en erreur quiconque ne connaît pas très bien la région.

On a vu l'effet d'entraînement - que d'aucun qualifient de «*structurant*» - qu'aurait presque certainement Rabaska quant à l'établissement d'une large zone industrielle lourde (Voir document «*Ouverture sur le monde*», 1998) dans ce milieu habité offrant une grande qualité de vie qu'est l'est de Lévis, voisin immédiat du village de Beaumont et de l'île d'Orléans. Certains semblent confondre à dessein cette idée d'effet structurant pour l'industrie avec celle d'un effet structurant pour la société. Or, il en va plutôt du contraire, et c'est pourquoi comme citoyens nous avons oublié nos craintes et avons trouvé la force de nous unir et de nous organiser pour contrer ce projet.

Il est logique et naturel que les toutes premières personnes à s'impliquer pour protéger un territoire soient celles qui l'habitent et y sont attachées; il s'agit d'un phénomène universel et qui ne relève pas du «*pas dans ma cour*», épithète dont les représentants de Rabaska et plusieurs de ceux qui lui sont favorables n'hésitent pas à nous affubler, de manière blessante. Il s'agit plutôt d'un sentiment naturel et légitime que j'appellerais «*sens du devoir et de l'appartenance*». (Source : *Requête au ministre de l'Environnement pour des audiences du BAPE, Lise Thibault*)

(...) «*Ça n'a rien à voir avec un effet de pollution, on est dans un gros phénomène de « pas dans ma cour » réagit Robert Tessier. La population de Lévis est très majoritairement en faveur du projet. Mais il est difficile de concilier l'intérêt national avec l'impact local*» (...) «*On n'est pas arrivés là par accident, c'était déjà une zone industrialo-portuaire (...)*». (La Presse Affaires, 7 novembre 2006)

Lévis est une ville d'environ 130 000 habitants et s'étend sur près de 50 km le long du fleuve. Le site déterminé par les promoteurs de Rabaska pour leur projet se situe à environ 400 mètres de l'extrémité Est de Lévis. Il est selon moi antidémocratique de

demander à une majorité non ou peu concernée de décider du sort d'une minorité très concernée.

Au sujet de cette population lévisienne *majoritairement en faveur du projet*, il est d'autre part intéressant de voir la façon dont on s'y prend pour fabriquer des opinions; depuis le tout début de cette malheureuse «saga», nous en avons été témoins et victimes de façon répétée. À ce sujet, voici une communication entre une « relation » de Rabaska (par personne interposée) et un membre du groupe APPEL et transmise par ce dernier :

*« Bonjour,
Je viens d'apprendre directement d'un ami du directeur de la campagne de communication de Rabaska que celui-ci lui a dit qu'il avait fait deux autres sondages pour Rabaska avant de rendre public le troisième. Cela confirme ce que j'émettais comme hypothèse hier soir.
J.C.*

Début de message :

La compréhension de la fabrication d'une opinion publique vous intéresse? Vous voulez savoir comment on prépare des cerveaux à devenir réceptifs à une proposition? Comment on amène des gens à penser comme on le souhaite? Ça prend une bonne stratégie et de l'argent. Voulez voir un cas pratique et d'actualité? Demandez à Rabaska de vous présenter les résultats des sondages précédents que la compagnie a commandés. Vous verrez où l'opinion des gens de Lévis campait avant le début de la campagne de communication orchestrée par Rabaska. Probablement vous pourrez aussi constater le déplacement ou non déplacement de l'opinion après les premières activités de la campagne. Puis, à la suite, des corrections à la campagne, comme ne plus dire le fameux « Read my lips » de Bush dont les bottines n'ont pas suivi les babines au sujet des taxes. Enfin, il vous sera loisible de faire le lien avec le dernier sondage fait au sommet de l'effet cumulatif de la campagne sur l'opinion publique. À ce stade-ci, les gens pensent dans la direction imposée par la campagne de communication. Il n'y a pas eu de contrepartie assez bruyante sur la place publique pour qu'elle soit entendue.

Faites aussi les liens avec les placements de la publicité enjôleuse de Gaz Métro, les conférences des représentants de Gaz Métro, de Gaz de France, les commandites de Gaz.

Je vous souhaite beaucoup d'émerveillement.

P.S. Vous verrez aussi devant certains édifices chauffés au gaz de belles pancartes du type «La vie en bleu»

Je présume que ce courriel provenant d'un tiers et non signé n'aura que peu de valeur auprès de la Commission. Pourtant, je n'aurais su faire mieux, ni pour résumer ce que nous savons tous sans avoir les moyens de le prouver, soit la réalité de cette fameuse acceptation sociale qui serait acquise à Rabaska selon ses instigateurs, ni pour souligner l'immense disproportion qui existe entre les forces qui se font face. Je prie aussi les commissaires de prendre connaissance de *L'Aperçu de l'étude d'impact* publié et distribué au public par Rabaska à l'hiver 2006, une brochure **très instructive quant à la façon d'informer de Rabaska** (sujet traité à l'Addenda B du présent mémoire), ainsi que des quatre dépliants distribués à l'hiver 2005.

Historique

Il faut revenir à l'automne 2004 pour bien comprendre l'ampleur, le style et l'impact de la campagne médiatique ; voici un «bref» historique, de cette période à nos jours :

Nous avons vu plus haut que la Ville de Lévis a déjà adopté sa résolution fermant la porte à Rabaska (4 octobre 2004) (*Lévis dit non au terminal méthanier*, Le Soleil, 5 octobre 2004). Durant la période immédiate précédant le référendum de Beaumont, les choses s'accélérent : inflation sur la valeur du projet et le nombre d'emplois créés, pleines pages de journaux où M. Kelly, directeur de Rabaska, répond aux questions des lecteurs (Le Soleil), sans droit de réplique pour les porte-parole des groupes s'opposant au projet, émissions radiophoniques (FM 93, poste qui rencontre des difficultés à cette époque) dont les/ l'animateur(s) ne se contente(nt) pas de prendre ouvertement position POUR le projet Rabaska, mais se livre(nt) à des attaques vicieuses contre

l'opposition en général, et contre des personnes en particulier (porte-parole de groupe) Des propos blessants et même grossiers sont alors prononcés. J'ai été témoin personnellement (au moins à 2 reprises, durant la semaine précédant le référendum) de tels propos lors d'émissions quotidiennes de ligne ouverte du midi au poste FM 93, où des accusations injurieuses et des paroles grossières ont été adressées à l'endroit des opposants et d'un porte-parole d'un groupe en particulier. M. Glenn Kelly, directeur de Rabaska, était présent toute la semaine, ou presque, à chacune de ces émissions pour répondre aux questions des auditeurs; jamais il n'est intervenu pour «calmer les ardeurs» de l'animateur.

De leur côté, les organismes représentant les gens d'affaire décidaient d'engager un «intermédiaire» en la personne de M. Claude Béland, pour «*tenter de rapprocher les parties*». (*Claude Béland est appelé à la rescousse*, Le Soleil, 13 novembre 2004 et *Claude Béland croit à l'avenir du projet Rabaska*, Le Soleil, 8 janvier 2005).

Quelques jours précédant le référendum, on peut donc entendre M. Béland sur les ondes locales : ce qui suit est tout ce dont je me souviens des paroles alors prononcées par M. Béland : l'opposition au projet Rabaska se réduit pour lui à «*un groupuscule d'activistes*». Durant son mandat, M. Béland n'a jamais rencontré la population ou les groupes s'opposant à Rabaska. Il affirmait pourtant en fin de contrat (fin décembre 04), qu'il croyait *avoir fait des progrès tangibles dans le rapprochement des parties*. (Je comprends pour ma part *conseillers municipaux* comme l'une des parties). Il ajoutait que les promoteurs avaient *accepté de poursuivre leurs études afin de combler le manque d'information entourant ce projet*. (*Le Soleil*, 8 janvier 2005)

Hiver 2005, Rabaska fait l'envoi dans les foyers de Lévis et de Beaumont de quatre dépliants couleur géants vantant les mérites de leur projet. En février, trois présentations du projet sont données dans l'Est, le centre et dans l'Ouest de Lévis (Une autre sera faite plus tard à l'île d'Orléans). Une période de questions nous est

allouée, mais c'est l'animateur qui choisit les intervenants ayant droit de questionner, un employé de Rabaska tient le micro et le temps est limité. Lors de la dernière présentation du projet Rabaska animée par M. Glenn Kelly à St Romuald, un incident en apparence mineur sur le coup aura des répercussions malheureuses pour un citoyen de Lévis. En début de présentation, des bruits attribuables à un défaut de micro se font entendre (à trois reprises) et M. Kelly y réagit (à la blague) en portant la main sur sa poitrine, mimant ainsi être atteint par un coup de feu. Du tact au tact, un citoyen, assis dans les premières rangées, répond tout haut à peu près ceci : «*dire que d'ici, j'aurais pu l'avoir (ou le tirer)*». C'était sans compter sur la présence d'avocats travaillant pour Rabaska et ce citoyen fut victime pour sa mauvaise blague d'une poursuite pour menace de mort envers la personne de M. Kelly et dut subir un procès dont l'issue se résuma à un simple avertissement et une poignée de main entre «protagonistes». Ce dur coup à l'égard de ce citoyen a aussi pesé sur toutes les personnes impliquées dans la résistance à Rabaska, puisqu'on a perçu cette poursuite envers cette seule personne comme un avertissement adressé à tous.

Pendant ce temps, la période pré-électorale municipale s'amorce. De nouveaux partis (deux) sont en voie de se former. On apprend que les gens de Rabaska rencontrent chacun des conseillers de Lévis personnellement et les informent qu'ils n'ont pas de chance de remporter la prochaine élection s'ils continuent à s'opposer à Rabaska. Des résultats de sondages effectués dans le grand Lévis et favorables à Rabaska auraient alors été présentés. (Je n'ai bien sûr aucune référence tangible à ce sujet, mais c'est exactement ce qu'un conseiller nous a expliqué). C'est au printemps 2005 que la municipalité de Lévis adoptera deux résolutions consécutives favorables à Rabaska, dont la première fut rédigée «*avec la contribution des gens de Rabaska, de l'aveu même du maire de l'époque, M. Jean Garon. (Un référendum sur Rabaska au plus tard le 12 juin et pour tous les Lévisiens, Le Soleil, 30 mars 2005)*

Nous voici maintenant en 2006, les élections municipales ont menée au pouvoir Mme Marinelli et son équipe à Lévis, le temps est au beau fixe entre l'administration municipale lévisienne et Rabaska. Il en est de même avec le milieu des affaires. L'instigateur de projet présente ses études d'impact et chaque maison de Lévis, Beaumont et de l'île d'Orléans a droit à la brochure de 40 pages couleurs intitulée «*Aperçu de l'Étude d'impact préliminaire sur l'environnement*», brochure présentant sous son meilleur jour le projet Rabaska. - Pour sa part, l'APPEL produira aussi un bulletin couleur intitulé celui-là «*Rabaska, L'ERREUR TERMINALE*» (feuille 81/2 X 14, sur deux faces), imprimé grâce à la générosité d'un citoyen de Lévis antipathique à Rabaska. Ce bulletin sera distribué au printemps 2006 dans l'arrondissement Desjardins et à Beaumont seulement, l'APPEL n'ayant pas les moyens financiers de couvrir un territoire plus grand.

L'automne 2006 voit apparaître un nouveau groupe, *À bon port*, mouvement se disant populaire et appuyant Rabaska. À leur crédit, d'importants moyens financiers, une organisation efficace appuyée par une firme de communication et 800 membres d'après leur site internet. Au niveau de l'argumentation, il est cependant malheureux de constater que dans plus de 50% des communiqués de *À bon port*, une partie de l'argumentaire consiste à discréditer les opposants au projet Rabaska. (www.abonport.org ; voir communiqués). Il est encore plus malheureux de constater que plusieurs des arguments apportés sont fallacieux, telle, entre autres, cette affirmation : «(...) contrairement aux *activités des groupes opposés à Rabaska qui ont été financées à une hauteur de 100 000\$ par des fonds publics depuis 2005*». (communiqué Déc.06). L'auteur de ce communiqué se base probablement sur la subvention de l'ACÉE, de toutes façon loin d'atteindre les 100 000\$, accordée à certains regroupements de citoyens en vue de les aider à produire des études dans le cadre des audiences du BAPE (et non pour «*financer leurs activités*») sans mentionner toutefois

que APPEL et les gens de l'île d'Orléans n'y ont pas eu droit, ayant été constitués après la date limite appliquée à la demande de ces subventions.

Arrive la période précédant immédiatement les audiences du BAPE. Encore une fois, les auditeurs de certaines stations radiophoniques auront droit à «*l'opinion*» d'animateur(s) d'émission. Cette fois-ci, c'est au tour de CHOIX FM, communément appelée Radio X, et une fois encore, les personnes et groupes s'opposant à Rabaska ont droit à des propos haineux, même menaçants, de la part d'animateur favorable au projet Rabaska. M. Kelly n'était pas présent dans le studio à ces occasions. Je n'élabore pas plus sur ce dernier sujet, sachant qu'une autre personne le développera dans son mémoire lors de ces audiences.

Il faut ajouter à cet «historique» la présence en masse de personnes s'affichant comme syndiqués de la FTQ construction à la dernière soirée de présentation du projet Rabaska en février 2005 et la présence encore plus marquée des même gens, lors d'un conseil municipal de Lévis au printemps 2005, chahutant et empêchant ainsi chacun des opposants à rabaska d'être entendu au micro pendant la période des questions sous l'œil amusé du Maire Garon; des menaces à l'intégrité physique furent même adressées à au moins un opposant (j'en fus témoin) par ces mêmes personnes.

Pendant ce temps, des gens *lucides* nous indiquent qu'il faut toujours plus de croissance afin de créer toujours plus de richesse et que le meilleur moyen d'y parvenir est d'ouvrir tout grand les bras aux grands projets tous azimuts tandis qu'un ex-président d'Hydro-Québec «*ne comprend pas que des non élus puissent empêcher la concrétisation de grands projets au Québec*» faisant directement allusion au BAPE. (*André Caillé souhaite l'abolition du BAPE*, Les Nouvelles LCN, 4 novembre 2006) Pendant ce temps aussi Gaz Métro, se présentant comme une compagnie québécoise «pure-laine»,

entreprind une campagne médiatique associée à un programme de subventions favorisant une plus grande pénétration du gaz dans les institutions et les foyers québécois. Sans réelle surprise, la nouvelle politique énergétique québécoise préparée par le gouvernement actuel et présentée au printemps 2006 fait la belle place aux terminaux méthaniers les présentant comme *«une belle occasion d'affaire»*.

Cet historique très incomplet ne donne qu'un très pâle aperçu de ce qui a contribué à bâtir l'opinion publique ainsi que de la disproportion qui existe entre les forces s'affrontant ici, disproportion qui permet qu'un certain discours soit entendu et qu'une certaine information soit rendue largement accessible.

Les informations accessibles à cette population sont donc en net déséquilibre quant aux sources qui les ont inspirées. Toutefois, je puis affirmer sans l'ombre d'un doute que les citoyens résistant à Rabaska, ceux dont on vole la vie depuis près de trois ans en toute impunité ont su dénoncer l'intolérable sans jamais tomber dans l'intolérance.

Insister tel que le fait Rabaska pour installer un terminal méthanier près des gens, au cœur d'un milieu de vie doté de surcroît d'une grande valeur paysagère et patrimoniale, relève de l'irresponsabilité sociale et démontre hors de tout doute l'absence totale de respect de la part de Gaz de France, Gaz Métro et Enbridge envers l'être humain et son environnement.

« MULCAIR A PERDU SA BATAILLE CONTRE LE BRAS DROIT DE CHAREST »

« M. Mulcair avait été le premier à entreprendre de faire dérailler le projet de centrale Suroît servant à produire de l'électricité en

*brûlant du gaz naturel. M. Stéphane Bertrand, le chef de cabinet du premier ministre, provient de chez Gaz Métro et avait à cœur l'aboutissement de cette idée, soutient-on. C'est cependant une autre proposition industrielle, basée elle aussi sur le gaz naturel, qui a précipité les événements. **Le projet Rabaska a beaucoup joué dans la suite des choses, s'est fait raconter LE SOLEIL** ».*

(« Mulcair a perdu sa bataille contre le bras droit de Charest, » , Michel Corbeil, Le Soleil, 28-02-06)

*« **J'ai acquis la conviction que Rabaska ne devrait pas voir le jour là où il a été projeté** ».*

« (...), si le projet Rabaska se rend jusqu'au BAPE, ce dont je doute pour des questions juridiques. »

« Rabaska est l'exemple classique du projet qu'on tente d'imposer du haut vers le bas »

(Thomas J.Mulcair, Université Laval, le 29 mars 2006)

*« **On a tenté de me faire taire sur le Projet Rabaska** »*

(Thomas J.Mulcair, TVA, le 30 mars 2006)

Plusieurs questions méritent encore d'être posées:

Quels seraient les impacts de Rabaska sur l'économie québécoise connaissant les termes de l'ALÉNA, connaissant l'importance de l'industrie du tourisme (première industrie au monde en terme d'emplois), sachant que ce gaz serait importé pour faciliter une augmentation de l'approvisionnement américain (favorisant ainsi leur industrie, déjà compétitrice à la nôtre), sachant aussi qu'un accident ou un simple incident sur le fleuve avec un méthanier pourraient stopper tout trafic maritime sur le St-Laurent (seule voie d'accès navigable vers le cœur de l'Amérique), pour des jours, voire des semaines et connaissant l'avantage marqué, en terme d'emplois, du développement des énergies renouvelables pouvant se substituer à cet importation massive d'énergie fossile? (Source : *Putting Renewables to work : How Many Jobs Can the Clean Energy Industry*

Generate ?, by Daniel M. Kammen, Kamal Kapadia, Matthias Fripp, University of California, Berkeley, <http://socrates.berkeley.edu/~rael/papers.html>)

Comment les citoyens doivent-ils interpréter la complaisance gouvernementale envers les trois multinationales partenaires dans Rabaska ? Que penser des déclarations du ministre de l'Environnement, M. Claude Béchar, qui, à peine nommé, se déclarait favorable aux terminaux méthaniers, en particulier celui de Rabaska? Est-il équitable de détériorer un environnement, porter atteinte à L'Environnement et briser des vies pour tout au plus une cinquantaine d'emplois ?

Devons-nous penser que nos gouvernants, plutôt que d'évaluer le bien-fondé des grands projets en fonction des besoins de la société et des générations futures, s'appêtent à brader le Québec en toute impunité, les grands bénéficiaires étant sans contredit nos voisins du Sud et des corporations étrangères ???

« À une époque où valeur et pouvoir de l'argent occupent une place si importante dans le processus des choix personnels et collectifs, on peut comprendre que ceux qui nous gouvernent soient aussi, pour une large part, entraînés dans la spirale de cette culture du « tout économique ». Ils n'en demeurent pas moins coupables et tenus de s'en affranchir pour élever leur action à la hauteur de la mission fondamentale des élus du peuple, soit de réunir les conditions du développement et de l'épanouissement des populations qu'ils gouvernent. »

(Bernard Vachon, Ph.D., professeur à la retraite du département de géographie de l'UQAM).

Lise Thibault, Lévis
Le 24 janvier 2007

ADDENDA A)

Avis juridique original

Format papier seulement

Voir aussi mémoire, page 15

ADDENDA B)

Réponse à une question de la Commission

QUES : 43

Bonjour Mme Thibault,

La commission compte votre mémoire pour lui expliquer clairement en quoi l'affirmation de M. Kelly à l'effet que Rabaska utiliserait à 100% l'apport électrique de deux lignes de 230 kV serait techniquement impossible, et ce sans spéculer sur d'éventuels possibilités d'utilisation du GNL.

Josée Primeau

Réponse :

Une ligne à 230kV a une capacité de transport de 150MW. Les deux lignes à 230 kV de Rabaska auront donc une **capacité totale de 300 MW pour une puissance totale installée de 32 MW**. (Étude d'impact, tome 3, vol 1, chap. 4, page 4.59).

De plus :

En dehors des périodes de déchargement de méthanier et lorsque la production d'azote est à son maximum, la consommation électrique représente environ 17,5 MW en fonctionnement nominal (500 MPCSJ) et 19,4 MW en fonctionnement de pointe (660 MPCSJ).

À ces consommations s'ajoutent environ 7,1 MW en période de déchargement (à débit maximum de déchargement). (Tome 3, vol1, chap.4, page 4.59)

Si on additionne le 7,1 MW nécessaire au débit maximal de déchargement au 19,4 MW nécessaire en fonctionnement de pointe, on arrive à un total de 25,5 MW. La charge installée de 32 MW me semble donc tout à fait conservatrice ($\pm 30\%$ de plus que les besoins réels présentés).

Rabaska utiliserait donc **$\pm 10\%$ de la capacité des deux lignes à 230 kV.**

Par ailleurs, il y aurait possibilité d'installer 2 ou 3 artères souterraines de 25 kV chacune le long de la route 132 ou de la route des Forts, à partir du poste Mgr Bourget (environ 10km du site prévu pour Rabaska). C'est le genre de travail courant qui se fait très bien pour une si courte distance et il est sans impact (et plus simple à réaliser, l'installation de lignes à 230 kV nécessitant pour sa part l'installation de plusieurs pylônes).

Chaque ligne de 25 kV peut transporter 17MW et il y a possibilité d'en installer 3 et même 4 facilement pour un total de puissance de 45 à 60 MW.

Par contre, le poste Mgr Bourget d'où partiraient ces lignes à 25 kV, est un peu juste en puissance actuellement et Hydro-Québec prévoit installer un 4^{ème} transformateur en 2008, ce qui augmentera la puissance disponible d'environ 250 MW; le poste Mgr Bourget aura alors amplement de puissance pour alimenter Rabaska, le cas échéant. Ce poste aurait toutefois actuellement une capacité suffisante pour alimenter Rabaska en période de construction, même avec la présence d'une cimenterie, si nécessaire.

Note : Les lignes à 230kV d'Hydro-Québec ne viennent pas du poste Mgr Bourget, mais passent par là, tandis que les lignes à 25 kV partent de ce poste.

Source : la personne m'ayant fourni ces informations désire conserver l'anonymat. Cette personne semble ne pas avoir d'opinion tranchée sur le projet Rabaska.

ADDENDA C)

Introduction

À mon avis, beaucoup d'inexactitudes ont été propagées au sujet du projet Rabaska . Avec un peu de subtilité, on peut, à l'aide de faits réels, arriver à transmettre le contraire de la réalité. À mon avis, c'est de cette façon qu'une part de l'opinion publique ainsi qu'une grande partie de celle de nos décideurs s'est bâtie et c'est ce que je désire mettre en évidence dans cet Addenda C). Il va sans dire que ce travail est loin d'être exhaustif et l'étude d'impact sur l'environnement aurait été, par exemple, une source très riche pour ce genre d'exercice, mais le temps manque.

À propos de temps, je remercie sincèrement la Commission pour la semaine supplémentaire allouée : elle fut précieuse.

J'ai adopté pour cette section-ci de mon mémoire un ton plus léger, voire sarcastique par endroits. Il n'en demeure pas moins que le sujet demeure quant à lui très sérieux et il est traité comme tel.

«NOUS NE VÉHICULONS QUE DES FAITS»

- *«Sachez que nous sommes imputables. Tous les renseignements que nous avançons seront vérifiés lors de l'examen du projet. Nous croyons faire un travail d'information honnête et **nous ne véhiculons que des faits**, contrairement à nos opposants qui peuvent affirmer toutes sortes de choses sans être confrontés ou questionnés.»*

M. Glenn Kelly, 10 juin 2005
(Le Soleil, Éditorial, 16 juin, 2005, p.A16)

Audiences du BAPE

DT1, page 72

- *«Les citoyens de Beaumont se sont prononcés je sais pas sur quoi, on n'avait pas présenté de projet»*
M. Glenn Kelly, 6 décembre 2006

Gaz Métro-Rabaska a pourtant versé 60 000\$ pour défrayer une partie des frais relatifs au comité aviseur de Beaumont. Celui-ci avait pour mandat d'étudier le projet Rabaska et de rendre son rapport AVANT que les citoyens de Beaumont n'aient à se prononcer par référendum, ce qui fut fait le 18 novembre 2004, en présence de gens de Rabaska, dont M. Kelly. Le référendum eut lieu le 5 décembre suivant. S'il faut croire les paroles de M. Kelly, pour quel projet étudié par le Comité aviseur de Beaumont Gaz Métro a-t-il alors investi ces 60 000\$?

*Aperçu de l'étude d'impact sur l'évaluation
environnementale, distribuée au public, hiver 2006*

Page 3

- *«Le site est le seul à se trouver dans une zone déjà identifiée depuis près de 20 ans tant au niveau du zonage municipal que du schéma d'aménagement comme pouvant accueillir des projets à caractère industriel.»*

Rabaska oublie ici le retrait en 2001 de cette «intention de zonage industriel».

- *«Le Québec a besoin d'un projet comme Rabaska.»*

Il ne revient pas aux promoteurs de projets de décider des besoins du Québec. Le Québec n'a pas encore évalué ses besoins en gaz naturel, ni celui d'en importer massivement de l'étranger. Il devra cependant le faire (avant que le mal ne soit fait), et ce, dans un souci de développement durable et à l'abri de la contamination corporative. Il y a de plus erreur sur le sujet : on devrait plutôt lire : *«Les ÉTATS-UNIS ont besoin du projet Rabaska.»*

Page 4

- *«C'est un investissement majeur qui, en plus d'être stratégique au point de vue énergétique et environnemental, aura un impact économique considérable à court et à long terme pour la région Chaudière-Appalache, pour la région de Québec et pour le Québec tout entier.»*

Le promoteur ne spécifie pas ici dans quel sens Rabaska sera *stratégique pour l'environnement et le domaine de l'énergie*, mais on connaît ses prétentions à «favoriser le Protocole de Kyoto» et «assurer la sécurité énergétique du Québec (page 6).» Cependant, ces affirmations demeurent à mon avis des prétentions, car elles sont loin d'être prouvées. J'ai d'ailleurs tenté de le démontrer dans mon mémoire.

- «Gaz Métro est une grande entreprise québécoise»
(Aussi : résumé étude d'impact, où seule l'«appellation d'origine» de Gaz Métro est indiquée, page 2.1, 2.1.1)

Que ce soit dans l'étude d'impact, dans les médias, où lors de la présentation du projet, les représentants de Rabaska ou de Gaz Métro, dans les médias, prennent toujours soin d'accoler l'épithète «québécoise» au nom de l'entreprise. Bien que Gaz Métro ait son siège social à Montréal et engage ± 1500 employés québécois, la structure corporative de la Société en commandite Gaz Métro nous indique qu'une proportion importante de ses commanditaires se situe loin du québécois «pure laine». La Société en commandite Trencap (près de 90% d'intérêts québécois) s'associe à Enbridge ($\pm 32\%$ - Alberta) et à Gaz de France ($\pm 18\%$ - France) pour former Noverco inc qui devient Gaz Métro inc (commandité) qui forme à son tour la Société en commandite Gaz Métro ($\pm 75\%$) avec une participation publique de $\pm 25\%$ (origine inconnue, probablement québécoise + autres). Rien de mal en soi évidemment à attirer l'investissement étranger chez nous, bien au contraire : le bât blesse quand on insiste sur la couleur nationale d'une fraction partenaire pour tenter d'en colorer l'ensemble et par extension imprimer dans l'idée des gens que Rabaska serait une entreprise de chez-nous.

- «Le projet de terminal méthanier de Rabaska a donc pour but de doter le Québec et l'Ontario d'une source alternative d'approvisionnement gazier.»

Le promoteur tente ici, encore une fois, de faire miroiter la possibilité pour le consommateur d'un choix face à son approvisionnement énergétique, choix évidemment rendu possible grâce à une seconde source d'approvisionnement par Rabaska. On oublie cependant d'ajouter que ce choix disparaît automatiquement dès la présence de Rabaska, puisqu'il ne s'agit que de REMPLACER du gaz nous venant actuellement de l'Ouest canadien. L'emploi du terme «*alternatif*» doit donc être pris dans le sens de «*Qui constitue une solution de remplacement*», emploi par ailleurs critiqué par le dictionnaire *Le Petit Robert*.

Page 9

- Au sujet des «avantages» du site de Lévis sur celui de Cacouna :

«D'un point de vue environnemental, Lévis/Beaumont est également préférable à Gros Cacouna puisqu'on ne trouve, sur le site même ou à proximité immédiate, aucun écosystème ou habitat d'espèces particulièrement valorisés.»

Le promoteur «oublie» bien sûr la présence d'une tourbière sur le site même, ainsi que celle d'espèces végétales et halieutiques à statut précaire, menacées ou susceptibles de l'être, **MAIS IL «OUBLIE» SURTOUT LA PRÉSENCE D'HUMAINS À PROXIMITÉ.**

Rabaska :

133 familles vivent à l'intérieur de 1.5 km (source Rabaska),

Énergie Cacouna :

0 résidence principale à l'intérieur de 1.5 km

2 chalets à l'intérieur de 1.5 km

(source : Bape Énergie Cacouna)

- *«La région de Lévis/Beaumont a été privilégiée parce que le terminal méthanier de Rabaska pourra y être construit dans une zone permettant ce type d'infrastructures, et parce que de telles installations peuvent y être aménagées en toute sécurité pour la population de la région.»*

Dans les faits et dans la réglementation, le zonage ne permet pas ce type d'infrastructure :

«En définitive, aucune des cinq zones concernées ne permet la réalisation du projet Rabaska.» (Rapport d'expertise en urbanisme sur la réglementation applicable au site du projet Rabaska sur le territoire de la Ville de Lévis, par Claude Lavoie, urbaniste, 1^{er} novembre 2006).

Pour sa part, la population concernée ne croit pas que les installations de Rabaska, telles que décrites dans l'étude d'impact puissent se faire *«en toute sécurité»* pour elle parce qu'elle se retrouverait trop près et en bonne partie entourée par ces installations. C'est d'ailleurs ce qu'elle travaille à démontrer dans les mémoires qu'elle présentera au BAPE.

Page 10

- *«(...) (le site) a été retenu pour les raisons suivantes :*

- *éloignement des zones habitées*
- *(...)*
- *affectation industrialo-portuaire*

- (...)

Se passe de commentaires.

En encadré :

- *«Le site a été retenu parce qu'il présente un niveau de sécurité élevé pour les personnes et des impacts limités sur le milieu humain.»*

Je n'arrive pas à saisir comment modifier en profondeur un milieu de vie, soit transformer un territoire champêtre habité en zone industrielle lourde, sans l'autorisation de ceux qui l'habitent, peut n'avoir que *«impacts limités»* sur l'humain. La population concernée subit déjà les impacts de Rabaska par la seule menace que celui-ci fait peser sur elle et certains problèmes liés à la santé se manifestent déjà : stress important, troubles du sommeil et de l'humeur, épuisement et problèmes physiques divers. Les personnes concernées ont choisi ce territoire offrant une grande qualité de vie pour y aménager leur «nid» et les en déloger en leur offrant de l'argent sonnante ne saurait compenser ni amoindrir les impacts qu'ils subissent déjà et sont appelés à subir de façon plus profonde encore si jamais Rabaska se matérialisait.

Page 12

Des retombées économiques majeures

- *«(...) hormis la construction de barrages hydroélectriques et d'alumineries à Alma et Sept-Îles, peu de projets industriels de l'envergure de Rabaska ont vu le jour au Québec. Dans la grande*

région du Québec métropolitain, il s'agit assurément du projet le plus substantiel depuis au moins une décennie.

Et :

Les retombées économiques à moyen et long termes seront très importantes à la fois pour la région de Chaudière-Appalaches et la grande région métropolitaine de Québec, mais aussi pour le Québec tout entier.»

Pourtant, au tableau du résumé des impacts environnementaux, *MILIEU HUMAIN*, page 28, l'importance de l'impact est jugée MOYENNE pour la composante *Retombées socioéconomiques et emplois*, et pour la période de construction, et pour la période d'exploitation.

Page 13

- «(...) il est prévu que le terminal nécessitera l'embauche de **70 personnes** (..)»

Le terminal d'Énergie Cacouna, en tout point semblable à Rabaska quant à sa capacité, prévoit pour sa part employer **35 personnes**. On se demande pourquoi une telle inflation dans le nombre d'employés à Lévis ? (Source BAPE Cacouna)

- «Le promoteur du projet s'est formellement engagé à ce que le terminal méthanier ne constitue jamais un fardeau financier tant pour la municipalité de Lévis que pour ses citoyens»

En d'autres mots, Rabaska propose à Lévis et à ses habitants de **détériorer à jamais leur territoire sans qu'il ne leur coûte un sous !**

Prix du gaz naturel

- «Parce que le projet Rabaska rendra disponibles de grands volumes de gaz naturel, il favorisera une baisse des prix de ce combustible au Québec. En moyenne, on estime que cette réduction sera de l'ordre de 5%, avec un pourcentage plus élevé au cours des premières années d'exploitation du terminal (...) Il s'agira d'un gain appréciable pour les consommateurs, les institutions et les entreprises du Québec et de l'Ontario. (...).

Et :

«L'avantage que nous allons avoir avec ce terminal, ça n'aura pas immédiatement un effet sur le prix de la molécule, parce que c'est un prix international à toutes fins pratiques, mais l'ensemble des terminaux qui vont s'installer en Amérique du Nord, le nôtre faisant partie aussi de cet environnement, va très certainement amener un soulagement de la pression (...).»

(Robert Tessier, prés. de Gaz Métro, en Commission parlementaire sur l'avenir énergétique du Québec, le 3 mars 2005, transcription du texte intégral).

Et :

«Selon lui (Robert Tessier), avec l'augmentation de la demande (et du prix) du gaz naturel, l'approvisionnement par méthanier de gaz importé «devient logique pour l'Amérique du Nord et particulièrement pour le Québec.»

Si le projet se réalise, il changera complètement la donne sur le marché nord-américain, assure Robert Tessier.»

(La Presse, 20 mai, 2004).

La comparaison de ces trois déclarations contradictoires peut se passer de commentaires, J'ajouterai toutefois que la première des deux affirmations de M. Tessier, en réponse au ministre des ressources naturelles en Commission parlementaire, est à mon avis celle qui se rapproche le plus de la réalité.

LA SÉCURITÉ

Page 14

Le gaz naturel (tableau)

«Le gaz naturel n'est pas toxique»

- «S'il s'échappe à l'air libre, il s'élèvera tout simplement dans l'atmosphère. Il ne peut donc pas former d'accumulation au sol comme le gaz propane.»

Voici un bel exemple d'une affirmation vraie dans la forme, mais qui, à cause du contexte dans lequel on la retrouve, **est faite pour induire en erreur** les personnes à qui elle est destinée. S'il en est ainsi pour le gaz naturel, il en va tout autrement pour le GNL. Or, **c'est du GNL dont il est question pour Rabaska** : c'est du GNL que les méthaniers transporteront et déchargeront à Rabaska, c'est encore du GNL que la conduite cryogénique amènera de la jetée jusqu'aux réservoirs, c'est du GNL que ces réservoirs entreposeront et c'est toujours du GNL que l'usine de vaporisation traitera pour le ramener à son état gazeux initial avant de l'acheminer sur le réseau de distribution. Pourtant, **nulle part dans cette brochure il n'est question des propriétés du GNL !** Il semble que cette façon de faire soit répandue dans l'industrie, puisque même la FERC (Federal Energy Regulatory Commission) s'en servirait presque mot à mot. (Cf documents papier, *Public Safety and FERC's LNG spin, What Citizens aren't being told*).

- *«Le gaz naturel est la plus propre des énergies fossiles»*

Il est trompeur de qualifier de *plus propre* quelque chose qui n'est que moins sale.

- «De plus, une bonne connaissance, par la population environnante, des risques associés au projet permet de mieux associer celle-ci à la planification des mesures d'urgence»

Donne l'illusion que Rabaska fait tout pour informer adéquatement la population sur les risques reliés à son projet. Le moins qu'on puisse dire, c'est que Rabaska est loin de favoriser cette «bonne connaissance» de la part de la population. Cette brochure en est un bon exemple.

Page 15

- *«L'étude des risques maritimes suit les recommandations de la Society of International Gas Tanker and Terminal Operators (SIGTTO)».*

Extrait de la réglementation de la SIGTTO :

«Les ports de transbordement de GNL doivent être localisés loin des routes maritimes achalandées et en dehors des zones de trafics importants (...) Privilégier les sites aux embouchures des couloirs fluviaux plutôt que ceux situés loin à l'intérieur des côtes»
(SIGTTO. Sites selection and design for LNG ports and jetties).

Dans son projet Rabaska, le promoteur **ignore** de toute évidence ces recommandations.

Page 16

Aucune maison ni zone habitée n'est exposée à un risque acceptable.

- *«L'analyse des risques a permis d'établir qu'à l'exception de trois résidences, tous les bâtiments du secteur à l'étude se situent dans une zone où la probabilité d'occurrence est inférieure à une fois par million d'années, (...).»*

Il revient à la population de décider ce qui est acceptable pour elle. Il lui revient aussi de refuser ce qu'elle juge inacceptable pour elle-même, même si des promoteurs l'ont décidé acceptable pour eux.

« You need to understand that the public has different standard on what is an acceptable risk compared to those in the industry or those or those tasked with ensuring the flow of our nations energy. The public is not prepared to dismiss worst-case scenarios just because an expert panel judges them non-credible. (...) Dismissing the obvious hazards associated with transporting and storing vast quantities of LNG is an easy way to lose one's credibility.» (Clifford A. Goudey, Massachusetts Institute of Technology, s'adressant devant le *Department of Transportation Office of Pipeline Safety*)

L'étude d'impact de Rabaska démontre des lacunes dans son évaluation du risque, entre autres, au niveau de la possibilité de l'acte terroriste et de son évaluation qualitative du risque. (voir partie principale du mémoire, pages 36-37). Des mémoires de citoyens feront la démonstration que cette probabilité d'occurrence, ainsi que les conséquences d'accidents ou d'incidents associés à Rabaska pourraient être de beaucoup supérieures à celle énoncées par les promoteurs.

Page 20

Encadré

- *«Depuis le début du transport de GNL par navires il y a plus de 40 ans, il n'y a eu aucun déversement ni collision sérieuse impliquant des méthaniers, sur plus de 40 000 transports et 100 millions de milles parcourus.»*

Ce qui ne prouve rien et n'enlève rien à la dangerosité de la chose : suivant cette logique, si, par exemple, survenait l'an prochain un accident (ou acte délibéré) avec déversement important, à combien serait réévalué le niveau de risque ? À plus de 2% par année ?

Des experts scientifiques sont d'ailleurs plus que sceptiques face à cette affirmation :

*«For a variety of significant reasons, past operating records do not provide an appropriate perspective for the analysis of LNG risks. **Overemphasis on past operations to predict future failures is characteristic of poor risk management techniques, particularly for such complex systems. The increasing number and complexity of very unique LNG marine receiving energy infrastructures significantly increase the likelihood that a major event WILL occur. Siting these unique facilities in REMOTE LOCATION OR OFFSHORE is the ONLY WAY to protect the public.** Past voyage statistics clearly ignore the facts that the number of marine voyages will be increasing many orders in magnitude (...). In addition, most of this history occurred pre-9-11 and does not represent the risks that are present on today's oceans.*

The number of LNG ships has doubled in the past ten years to approximately 140. To meet the rising demand for LNG worldwide, the LNG ship fleet will have to more than double again within the next several years.

In addition, ships are getting larger and more complex, while their cost per payload capacity has dropped. We can expect to see much larger and more economical LNG ships as competition among Far East ship builders increases. With these newer ships come changes in design such as power trains with their own associated risk not captured in risk analysis based on past historical operation. »

(voir : Public Safety and FERC's LNG spin, What citizens aren't being told).

Pour sa part, Yea Byeon-Deok, (professeur and LNG initiative coordinator of the International Association of Maritime Universities), *«diversifying sources of both demand and supply had blown apart an oligopoly of suppliers, shipbuilders and operators, increasing competition but also placing emphasis on price and reducing investment in safety and training. New orders implied a need for 3,575 officers over the next three years, dit-il, of wich 60%would need to be at «senior» or experienced level.*

But he (M. Byeon-Deok) warned that recruitment and training were falling dangerously short of requirements to staff complicated vessels which could make dramatic targets for potential terror attacks.».

Page 21

- «Les installations de sécurité sur les navires comprennent des équipements anti-incendie à poudre et des équipements d'arrosage à l'eau de mer prévus pour faire face à toute fuite accidentelle de la cargaison de GNL ;

C'est bien, mais il est reconnu qu'un feu de gaz naturel dû à une fuite de GNL est impossible à éteindre.

LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX AU TERMINAL

Page 24

- «*Le gaz naturel est un combustible propre (...)*»

Cette affirmation se passe de commentaire.

Page 25

- «*En ce qui a trait aux contaminants de l'air associés aux activités de Rabaska, tel le dioxyde d'azote (NO₂), le dioxyde de soufre (SO₂), le monoxyde de carbone (CO), les particules, l'ozone et les composés organiques toxiques, leurs émissions dans l'atmosphère seront minimales et leurs effets sur la santé humaine seront imperceptibles.*»

Rabaska aurait-elle «oublié» les émissions à partir du terminal maritime et de ses alentours ? L'étude indépendante de la Ville de Vallejo, Ca, arrive à des données de loin supérieures à celles de Rabaska, quant aux émissions de la portion maritime du terminal. (voir, 1^{ère} partie du mémoire, pages 31,32 et 33).

Encadré

- «*75% des terres actuellement en culture seront remises à la disposition des agriculteurs une fois la construction terminée.*»

On se demande dans quel état seront remises ces terres concernant leur potentiel de culture et QUI aura le courage et la patience de les remettre en réel état de productivité. Mais surtout, Rabaska étant obligé d'abaisser la nappe phréatique de plus de 10 mètres afin

d'asseoir solidement ses réservoirs, (autre preuve que ce site ne convient pas à ce genre de projet), aurait-t-on trouvé une production végétale pouvant se passer d'eau et rustique sous notre climat ?

- *«La construction du terminal aurait pu avoir un impact fort sur les activités agricoles locales, si ces dernières avaient dû être complètement abandonnées. Cependant, il est prévu qu'environ 75% des terres (...)»*

Page suivante (p.26), au tableau du Résumé des impacts environnementaux, on peut cependant lire : *«Importance de l'impact FORTE pour la composante agriculture».*

Par la suite, (p.27), le promoteur propose des mesures d'atténuation comme, *«remettre en état ou en culture des terres non requises par le projet, dont certaines auront été utilisées comme aire de chantier, pour en arriver à une importance de l'impact résiduel MOYENNE.»* À mon avis, des terres utilisées comme aire d'un chantier d'une telle envergure seront excessivement difficile sinon impossible à remettre dans un état favorable à la culture d'une part, et d'autre part, le problème de l'abaissement de la nappe phréatique demeure toujours et compromet le retour à la production de ces terres. Mon opinion est donc que l'importance de l'impact sur l'agriculture demeure FORTE.

- Je m'en voudrais de terminer ce chapitre sur l'Aperçu, sans mentionner le message principal véhiculé dans cette brochure et que les auteurs ont voulu résumer sur la page couverture, message aberrant et cynique par rapport à la réalité de ce projet prévu à Lévis :

Rabaska

*Une vision d'avenir
Toute naturelle*

En images, une vue aérienne d'une reproduction « infographique » de Rabaska, cyniquement entourée de tout ce que le projet lui-même menace le plus : une famille, une nature magnifique, l'agriculture, des activités de plein air...

Personnellement, la couverture de cette brochure représente toute l'arrogance et tout le cynisme dont les promoteurs de Rabaska font preuve depuis leur apparition parmi nous.

Un Aperçu inquiétant

Par les nombreuses « inexactitudes » qu'il véhicule, cet *Aperçu de l'étude d'impact préliminaire sur l'environnement*, a tout pour inquiéter : nous nous préoccupons tout d'abord de la rigueur des études sur lesquelles il est basé, mais surtout des impacts découlant d'un projet assis sur de telles prémices, si jamais il se réalisait.

Études d'impact

Tome 2, 5.1.3.1, page 5.3

- « (...) Mais surtout, procéder aux études sans consultation préalable aurait été contraire à l'esprit de transparence et de responsabilité des partenaires et à la concertation sociale et aurait pu entraîner des effets néfastes sur l'acceptation sociale du projet. C'est pourquoi Rabaska

a choisi de communiquer sans délai, de façon à prendre le pouls de la population pour tenir compte de ses préoccupations dans l'élaboration de notre projet.»

En mars 2005 pourtant, en commission parlementaire sur l'avenir énergétique du Québec, M. Robert Tessier semblait penser tout autrement :

«(...) Et je vous dirais que le cadre réglementaire nous a amenés à présenter, à faire des portes ouvertes sur un projet que nous n'avions pas développé. Alors, donc, on a été pendant... et j'ai employé l'expression un peu comme des canards à l'ouverture de la chasse, puis on n'avait pas d'ailes. Alors, disons que la période a été longue un peu pour nous. (...) Alors, une chose qui doit être fait, je pense que c'est songer très sérieusement, si cette période ou si, dès qu'on a un concept, il faut l'annoncer et s'en aller en portes ouvertes, si c'est bien opportun, parce qu'effectivement, on a fait démolir un projet qu'on n'avait pas présenté. Alors, ça a créé une très, très mauvaise, disons, ça a un goût assez amer.» (Commission parlementaire sur l'énergie, 3 mars 2005)

À l'occasion du Forum sur le gaz naturel tenu à Montréal les 10 et 11 mars 2005, les mêmes réticences quant à la réglementation furent à l'ordre du jour. En exemple, voici les sujets traités lors d'une de ces conférences animée par M. Jean Simard, vice-président affaires publiques et gouvernementales, Gaz Métro et à laquelle participaient M. Martin Imbleau, directeur développement de projets, Gaz Métro et M. Glenn Kelly, actuel directeur de Rabaska :

Sujet :

Processus de consultation publique : sommes-nous allés trop loin ?

- (...) *Questionnement quant à la raisonnable des autorisations requises par les différents organismes provinciaux et locaux en matière d'approbation de projets énergétiques.*
- *Analyse de la notion d'intervenants telle qu'acceptée devant différents organismes, que ce soit tant dans le processus d'approbation de projets que du point de vue réglementaire.*
- *Les critères suivis par les autorités réglementaires quant à la participation de tels intervenants garantissent-ils un juste équilibre des intérêts en jeu ?*
- *Les municipalités et pouvoirs locaux devraient-ils avoir un droit virtuel de veto quant à des projets d'intérêt pour l'ensemble de la province ?*
- *Le développement économique est-il à la merci d'un processus inéquitable face au développement ?*
- *Le gouvernement provincial devrait-il légiférer afin de rétablir l'équilibre ?*

Je n'ai pu me procurer le contenu de ces conférences, mais je serais plus qu'étonnée qu'on y ait plaidé pour un renforcement de la réglementation québécoise.

Si le promoteur tenait réellement compte des préoccupations de la population, il y a longtemps qu'il aurait retiré le projet Rabaska de la région où il a l'intention de l'installer.

- L'opinion du président de Gaz Métro sur le projet de centrale au gaz à Bécancour :

- (...).Le gaz est un passage obligé, estime Robert Tessier (président de Gaz Métro) qui croit que les impacts sur l'économie du Québec seront très douloureux, si le projet de Bécancour ne se réalise pas (La Presse, 20 mai 04).

Et le 3 novembre dernier :

La centrale au gaz de Bécancour coûtera cher à Hydro

«L'électricité produite par la centrale au gaz naturel de Trans-Canada Energy à Bécancour coûtera une petite fortune à Hydro-Québec, soit 10,5¢ le kilowattheure pour l'année en 2007. C'est 75% de plus que ce qui avait été prévu lors de l'annonce du projet en 2004.

(...) coûtera beaucoup plus cher que ce qu'Hydro avait anticipé, soit 10,5¢ plutôt que 6¢ le kilowattheure.

(...) Après l'abandon du Suroît, Hydro s'est tournée vers l'énergie éolienne qui s'est avérée beaucoup moins coûteuse.

(...) l'énergie produite à Bécancour est même plus coûteuse que l'énergie que vient d'acheter Hydro sur le marché pour satisfaire la demande de pointe de l'hiver qui vient.

Enfin, Hydro l'aura échappé belle avec l'abandon du Suroît

(...) le gouvernement a maintenu le projet de Bécancour parce que le contrat était déjà signé avec l'entreprise de Calgary et que la vapeur produite servirait à alimenter d'autres entreprises dont Norsk Hydro. Mais Norsk Hydro vient d'annoncer la fermeture définitive de son usine de Bécancour qui n'achètera pas la vapeur de la centrale de Trans Canada.»

(Hélène Baril, Le Soleil, 3 novembre 2006)

- **«Ross Gaudreault réitère son appui à Rabaska» :**

*«Le Port établit qu'il est temps qu'un projet industriel majeur voit le jour dans notre région. Imaginez, le dernier est la construction d'ultramar en 1973», a affirmé M. Gaudreault. Il a ajouté que plusieurs projets n'ont pas vu le jour «pour des mauvaises raisons». « **C'est un gaz non polluant et une énergie du futur et d'avoir ça dans notre cour, je trouve ça extraordinaire. Il va certainement venir un jour se greffer d'autres industries à ça.»***

(Le Soleil, 3 janvier 2007)

Pour ces propos et pour l'ensemble de son œuvre quant au projet Rabaska, je tiens à souligner la «vision» et le degré de connaissance dont fait preuve M. Gaudreault : peut-être ne suit-il pas très bien toute l'actualité... depuis 1973 ?

Lise Thibault, Lévis
Le 24 janvier 2007

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Introduction	2
RABASKA, L'ERREUR TERMINALE	4
Pourquoi?	6
SUR LA JUSTIFICATION DU PROJET RABASKA...	7
De porteurs d'eau à porteurs de gaz	7
À la demande expresse de nos voisins du sud ...	10
Sur la sécurité énergétique	12
Avis juridique concernant l'ALÉNA.....	15
Les solutions.....	17
ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	18
Un peu d'économie	20
Les besoins du Québec, dans tout ça?	22
Le site menacé : <i>Superbe et magnifique</i>	28
La charte du paysage québécois	28
Les émissions atmosphériques selon Rabaska ... ou selon une étude indépendante.....	32
Tableau de comparaison des émissions polluantes : Vallejo.....	34
Rabaska.....	35
UNE MENACE À LA SÉCURITÉ BIEN RÉELLE.....	37

	Page
La conduite cryogénique de Rabaska, seul exemple au monde.....	43
De la sécurité à la responsabilité sociale des entreprises	46
DÉMOCRATIE LIMITÉE, CORPORATION ILLIMITÉE.....	48
Historique.....	54
«Mulcair a perdu sa bataille contre le bras droit de Charest»	59
Plusieurs questions.....	60
ADDENDA A)	
Avis juridique.....	62
ADDENDA B)	
Réponse à une question de la Commission.....	63

ADDENDA C)

Introduction.....	65
«NOUS NE VÉHICULONS QUE DES FAITS»	66
Audiences du BAPE.....	66
Aperçu de l'étude d'impact	67
Études d'impact	81
L'opinion du président de Gaz Métro au sujet de Bécancour	84
Ross Gaudreault réitère son appui.....	85

ADDENDA D)

<i>Une ouverture sur le monde.....</i>	<i>19 pages</i>
Conseil d'Administration de Gaz de France du 11 juillet 2005	2 pages
Public Safety and FERC's LNG Spin, What citizens aren't being told	10 pages
Putting renewables to work : How many jobs Can the industry generate?	24 pages